FRC 1652

CATÉCHISME HISTORIQUE DE LA PAPAUTÉ;

Ouvrage destiné à l'instruction des enfans de tout âge :

Par M. l'abbé de *****, ci-devant comte de Lyon.

Deo, Patriæ, Regi.

A PARIS,

Chez { PETIT, Libraire, au Palais-Royal.
BLEUET, Libraire, rue de la Barillerie.

1791.

THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

AVERTISSEMENT.

Cette compilation, qui présente un abrégé chronologique de la vie des papes, *n'a d'autre mérite que celui d'avoir été entreprise dans des intentions pures, et de paraître dans un temps où il importe peut-être au bonheur public que les papes soient bien connus. L'auteur, étranger à tout* esprit *de parti, trouverait bien plus la récompense de son*

travail dans le bien qu'il pourrait faire que dans celui qu'on daignerait en dire.

CATÉCHISME

HISTORIQUE

DE LA PAPAUTÉ.

Demande. DOIT-ON regarder la papauté comme une institution divine ?

Réponse. La papauté n'est qu'une institution humaine, et elle a fait commettre des actes bien inhumains.

Dem. On peut donc être bon chrétien sans reconnaître l'autorité spirituelle du pape ?

Rép. Oui.

Dem. Sur quel fondement croit-on dans la chrétienté que *Jésus-Christ* établit saint Pierre chef visible de son église ?

Rép. Sur la foi d'un calembourg, absurdement et injurieusement attribué au *fils de Dieu.*

Dem. Quel est ce calembourg ?

Rép. On suppose que *Jésus-Christ* dit *à saint Pierre*, (qui s'appellait *Simon-Barjonne*) vous êtes *Pierre*, et sur cette *Pierre* je bâtirai mon église.

Dem. On peut donc sans offenser *Jésus-Christ*, révoquer en doute cette prétendue prophétie emblèmatique ?

Rép. On le doit, par respect même pour sa divinité, et *Jésus-Christ* l'a démenti d'avance, par le beau précepte qu'il a adressé à ses apôtres : « Les princes des nations dominent ; il n'en sera » pas ainsi entre vous : *Quiconque voudra être le* » *premier sera le dernier* ».

Dem. Mais les premiers auteurs chrétiens assurent que *saint Pierre* vint à *Rome* établir la chaire pontificale.

Rép. Oui ; et ils en donnent pour preuve une des épîtres publiées sous son nom, dans laquelle il dit qu'il est à *Babylone*.

Dem. Et les miracles qu'il fit à la cour de *Néron* ?

Rép. Ce sont des fables ridicules.

Dem. Il n'est donc pas vrai qu'il fit assaut de prodiges avec le magicien *Simon*, favori de l'empereur ; qu'ils s'élevèrent tous deux en l'air, et que *saint Pierre*, autrement dit *Simon-Barjonne*, fit tomber l'autre *Simon* ; que Néron, pour venger

l'affront de son protégé, condamna saint Pierre au supplice de la croix, et que *saint Pierre* demanda, *par amendement*, à être crucifié la tête en bas ?

Rép. Un chrétien, plein d'une foi sainte et respectueuse, offense la divinité, en croyant qu'elle peut changer, sans objet et sans nécessité, l'ordre immuable de ses décrets. Si c'est par la puissance de Dieu que *saint Pierre* s'éleva en l'air contre les loix de la nature, par quelle puissance son adversaire opéra-t-il le même miracle ? D'ailleurs, pouvait-il être utile à la propagation de la religion naissante, qu'elle eût un apôtre de moins, et que *Néron* fût souillé d'un crime de plus ?

Dem. Comment ces faits, qui nous ont été transmis par *Eusébe*, n'ont-ils été contredits par aucun de ses contemporains ?

Rép. Parce qu'ils ne méritaient pas de l'être.

Dem. Mais *Eusébe* était homme d'état, et homme de lettres.

Rép. *Eusébe* était évêque ; il a copié *Abdias*, qui avait copié *Hégesipe*, et aucun des trois ne croyait ce qu'il voulait faire croire aux autres.

Dem. Un autre historien, nommé *Damase*, désigne cependant *saint Lin*, comme successeur de *saint Pierre* dans la papauté.

Rép Oui : il dit même qu'il en remplit les fonctions, jusqu'à la treizième année du règne de *Néron*, et c'est précisément dans le cours de cette année, que l'historien *Eusébe* crucifie *saint Pierre.* Ainsi à une époque, et dans une ville où le christianisme était encore inconnu, il se serait trouvé en même-temps deux papes en exercice.

Dem. Que doit-on donc penser de *saint Lin* ?

Rép. Qu'il peut, comme bon chrétien, avoir mérité la béatitude éternelle ; mais qu'il n'est, comme *pape*, qu'un être imaginaire ; et l'on peut en dire autant de tous les prétendus *papes*, pendant les deux ou trois premiers siècles de l'église.

Dem. Ainsi *saint Clet*, successeur de saint Lin..

Rép. Ne fut pas plus *pape* que lui.

Dem. Cependant il existait notoirement des évêques à Rome dans le second et le troisième siècle de l'église.

Rép. Oui ; mais aucun d'eux n'a eu la folie de se déclarer successeur direct de *saint Pierre* ; aucun d'eux n'a cru pouvoir exercer la suprématie sur les évêques des autres villes ; aucun d'eux n'a prétendu étendre son autorité au-delà du *petit troupeau* qui l'avait choisi.

Dem. Les évêques étaient donc alors choisis par les fidelles ?

Rép. Sans doute ; et sans cela, quels droits auraient-ils eu à la confiance ? Mais j'aurai l'occasion de revenir sur cet objet ; suivez l'ordre de vos questions relatives aux premiers temps de la *papauté.*

Dem. A quelle époque les évêques de Rome prirent-ils le titre de *pape* ?

Rép. Ils ne se sont appropriés exclusivement cette qualité, que vers la fin du neuvième siècle ; ce mot dérivé du Grec, appartenait, dans le principe, à tous ceux qui remplissaient des fonctions sacerdotales ; et dans les premiers temps, les évêques de Rome partageaient sans peine ce titre, avec les patriarches d'Orient, et même avec d'autres évêques.

Dem. Cependant l'orsque *Constantin* régna, et fit régner avec lui la religion chrétienne, le siége épiscopal de Rome affecta dès-lors un air de superiorité sur les autres siéges ; il obtint de cet empereur des graces et des distinctions particulières ; et plusieurs pères de l'église prétendent que *Constantin* n'honorait ainsi l'évêque de Rome que parce qu'il reconnaissait en lui le successeur du prince des apôtres.

Rép. La conduite de *Constantin* eut d'autres motifs ; ce prince avait plus besoin qu'un autre de faire sa religion propre, d'une religion miséricordieuse,

qui expie tous les crimes, qui en assure le pardon devant Dieu, et commande l'indulgence aux hommes. Usurpateur de l'empire, meurtrier de *Licinius*, son beau-frère, de *Licinien*, son neveu, de *Maximien*, son beau-père, de *Crispus*, son fils, de *Fausta*, son épouse; haï des romains, haïssant Rome lui-même, parce qu'elle avait été le théâtre de ses cruautés; voyant d'ailleurs l'Empire menacé en Orient de l'invasion des barbares, il résolut d'en transférer le siége à Bysance, d'établir sur le Bosphore de Thrace, un rempart contre leurs entreprises; il déclara par un édit receuilli depuis dans le code Théodosien, qu'il avait reçu de Dieu l'ordre exprès de fonder Constantinople; et il exécuta sans obstacle ce dessein hardi, qui prépara de si grands changemens sur la scène du monde : mais le christianisme n'avait conquis que l'empereur; il lui restait à conquérir Rome, qui perdant, par l'abandon de *Constantin*, le titre de capitale de l'Empire, conservait encore dans l'opinion, celui de capitale de l'Univers. Les chrétiens ne formaient dans la population de cette ville qu'une famille peu nombreuse, environnée de plus de 600,000 idolâtres; elle renfermait dans ses murs sept cent temples consacrés aux faux dieux, et qui subsistèrent jusqu'au règne de *Théodose*. Constantin

devait par bien des motifs, désirer que le culte qu'il avait adopté, devînt le culte dominant; il appréciait l'influence que l'exemple de Rome pouvait avoir sur le reste de l'Empire Pour que l'évêque de Rome pût multiplier les conversions dans l'étendue de son siège, il fallait qu'il eût des bienfaits à répandre, des aumônes à distribuer; c'est par cette raison que *Constantin* dota si richement l'église romaine : outre mille marcs d'or & trente mille marcs d'argent, dont il fit don à la cathédrale, il affecta aux dépenses de l'évêque et du clergé romain 14,000 livres, *sols* de rente, et quelques terres en Calabres; mais il serait aussi absurde de conclure de ces dispositions, que *Constantin* regardait l'évêque de Rome, comme le chef de tous les évêques du monde, que d'attribuer au nouvel évêque de Paris quelque supériorité sur les autres évêques de France, parce que des motifs de convenance locale lui ont fait accorder un plus grand salaire.

Dem. Est-il bien démontré que Constantin ne croyait pas que *saint Pierre* fût le premier fondateur de l'église romaine ?

Rép. Oui; car il ne permit pas que l'on mît sous l'invocation de *saint Pierre*, la cathédrale de Rome, qui était dès-lors sous celle de *saint Jean* de

Latran, et il n'aurait sûrement pas refusé cet hommage au prince des apôtres, s'il avait été en effet le premier évêque de Rome; il opposait lui-même aux promoteurs de cette fable, la déclaration faite par *saint Paul* dans une de ses épîtres que sa mission (à lui *Paul*) était *pour les prépuces entiers*; et que la mission de *Pierre* était pour *les prépuces coupés*; expression figurée qui désigne évidemment dans *saint Pierre*, le missionnaire des seuls juifs; et dans *saint Paul*, celui des peuples plus éloignés. D'ailleurs, aux yeux de la foi éclairée, rien ne prouve mieux que *saint Pierre* ne vint jamais à Rome, que l'absurdité même des prétendus miracles faits en présence de *Néron*, dont on calomnie sa mémoire.

Dem. Que doit-on penser de la fameuse donnation par laquelle *Constantin* établit les évêques de Rome, souverains temporels d'une partie de l'empire d'Occident ?

Rép. Que le fabricateur de cet acte, fut le plus insigne et le plus audacieux des faussaires.

Dem. Quelles en sont les principales clauses ?

Rép. Que l'intention de l'empereur est que l'évêque de Rome soit plus honoré que lui-même; qu'il tranfère son empire à Constantinople, parce qu'il ne doit plus commander dans le lieu où le vicaire de Jésus-Christ a

fixé sa résidence ; qu'il remet à l'évêque de Rome tous les honneurs et tous les attributs de la dignité impériale ; qu'il l'institue *général de la cavalerie de l'Empire*; qu'il lui abandonne la souveraineté absolue de toute l'Italie et de toutes les villes d'Occident ; qu'il consacre le revenu d'une partie de l'Asie et de l'Afrique aux frais du luminaire *des* soi-disant *tombeaux de saint Pierre et de saint Paul* , etc. etc.

Dem. Quand cette donnation fut-elle rendue publique ?

Rép. A l'époque même où elle fut fabriquée ; c'est-à-dire, quelques centaines d'annés après la mort du donnateur.

Dem. Mais comment les papes osèrent-ils faire usage d'un titre aussi absurdement faux ?

Rép. Ils osèrent plus ; car ils firent brûler à Strasbourg, en 1478, des chrétiens qui avaient élevé quelques doutes sur son authenticité.

Dem. Il n'est donc pas vrai que *Constantin* se dépouilla d'une partie de ses droits en faveur du siège de Rome ?

Rép. Il déclara, au contraire, que le souverain pontificat était inséparable de l'Empire ; il présida, comme *souverain pontife*, le premier concile de Nicée ; il déposa, comme *souverain pontife* ; quelques évêques qui occasionnaient des troubles

en *Occident* ; il établit en Italie un Exarque, qui y exerçait en son nom l'autorité impériale, et que l'évêque de Rome, (comme tous ses collègues) n'abordait qu'à genoux ; enfin, il vécut et il mourut seul chef de l'Empire et de la religion chrétienne.

Dem. Je vois cependant, que dès l'an 347, de notre ère, la chaire de Rome était déjà un objet digne d'envie ; car deux évêques nommés en même-temps, se la disputaient ?

Rép. Vous pourriez même ajouter, que l'un d'eux ne devint paisible possesseur qu'après avoir fait assassiner l'autre, et que plus d'un siècle après la mort de Constantin, un consul idolâtre, brigua publiquement pour prix de ses services l'évêché de Rome, en offrant de se faire chrétien, si l'on jugeait cette formalité indispensable.

Dem. Permettez-moi de vous ramener encore à une question sur laquelle il me semble qu'on ne saurait porter trop de lumières. Si dans l'origine, l'évêque de Rome n'avait aucune autorité sur les autres évêques, comment est-il parvenu à les rendre ses tributaires et presque ses vassaux ; comment se sont-ils soumis à cette usurpation, et comment a-t-elle été tolérée par les princes chrétiens ?

Rép. Vous découvrirez les causes de cette révolution dans le tableau abrégé que je vais vous présenter des agitations auxquelles le monde fut livré par la décomposition de l'Empire romain, et dans lesquelles l'ambition des souverains et la superstition des peuples, firent jouer aux évêques de Rome un rôle beaucoup trop important, pour le bonheur et pour l'honneur de l'humanité; mais suivons l'ordre des événemens; c'était déjà beaucoup pour ces pasteurs, même dans les premiers momens de leur institution, d'avoir leur siège établi à Rome; le seul nom de Rome, illustré par tant de siècle de triomphes et de gloire, portait par-tout avec lui le caractère de la domination et de la puissance; et les papes sentirent cet avantage. Quoiqu'inférieurs d'abord en dignité et en pouvoir aux patriarches d'Orient, ils étaient plus riches qu'eux : dès le cinquième siècle, ils entretenaient des missionnaires dans toutes les provinces occidentales et septentrionales de l'Empire, et c'est à eux que cette milice reportait l'hommage des conquêtes qu'elle avait faites à la foi; c'est auprès d'eux que les évêques persécutés par les princes idolâtres, venaient chercher un asile; c'est par leur influence qu'ils obtenaient des aumônes et des dignités sacerdotales, et ceux-ci s'accoutumèrent

aisément à regarder leurs bienfaiteurs comme leurs maîtres.

Dem. Mais les empereurs romains pouvaient-ils voir sans inquiétude et sans jalousie, n'aître et s'étendre ce pouvoir d'opinions, que les évêques de Rome exerçaient sur leurs sujets ?

Rép. Ces évêques affectaient des dehors d'autant plus modestes, que leur ambition était plus profonde ; d'ailleurs les Césars, relégués à Constantinople, n'étaient plus que des chefs de controversistes : aux Scipions, aux Hortentius, aux Ciceron, avaient succédés les Cyrille, les Grégoire, les Ambroise ; aux légions victorieuses des armées de moines, et la seule Égypte en contenait plus de 70,000, les administrateurs publics, les soldats, les artisans quittaient leurs fonctions et leurs travaux, pour prendre part à des discussions théologiques ; et sous *Théodose*, surnommé le grand, l'empire romain n'était déjà plus qu'une vaste proie, qui appellait à son partage tous les barbares du nord de l'Europe.

Dem. Cependant *Frédegaire* assure que *Théodose* vainquit l'usurpateur *Alaric*, et le chassa de ses états.

Rep. Quoiqu'en dise *Frédegaire*, il est certain que le *grand Théodose* n'obtint la paix du *Brigand Alaric*, qu'en se rendant son tributaire. Il est

également

également certain qu'*Alaric* dédaigna de se faire empereur de Rome, malgré les supplications de l'évêque, qui, pour conserver son siége, trahissait son Dieu et son souverain aux pieds de cet idolâtre.

Dem. Mais le siége de Rome parut reprendre plus d'éclat sous l'évêque *Léon*, s'il est vrai que, par l'assistance de *saint Pierre* et de *saint Paul* qui s'armèrent d'épées flamboyantes, il parvint à éloigner le féroce *Attila* de l'Italie.

Rép. Je vous ai déjà fait ma profession de foi sur les miracles inutiles ; or celui-là le fut entièrement, puisque *Grégoire de Tours*, qui le rapporte, avoue en même-temps qu'*Attila* ne quitta l'Italie qu'après avoir pris plusieurs villes, réduit *Aquilée* en cendres, et lorsque saint Léon, envoyé vers lui en suppliant, par l'empereur Valentinien III, lui eût remis tout l'or de Rome.

Dem. Vous m'avez parlé du concile de Nicée ; l'usage de convoquer des conciles était donc établi dans ce temps ?

Rép. Ils étaient aussi fréquens qu'ils sont rares aujourd'hui.

Dem. Quel fut l'effet de ces conciles ?

Rép. D'altérer la pureté de la religion primitive, d'étouffer les préceptes de *Jésus-Christ* sous une foule de dogmes absurdes, et de corrompre le

bienfait que *sa divinité* avait apporté aux hommes.

Dem. Quel rang les évêques de Rome prenaient-ils dans les conciles?

Rép. Ils n'en avaient encore aucun; souvent même ces assemblées se formaient sans leur participation; elles étaient convoquées, tantôt par l'empereur, tantôt par le patriarche de Constantinople, et l'évêque de Rome n'y était considéré et traité que comme un simple évêque.

Dem. L'an 508 de l'ère chrétienne, lorsque les *Goths* se rendirent maîtres de l'Italie et de Rome, et que *Théodoric* se fit reconnaître empereur, quel fut la conduite de l'évêque de Rome?

Rép. Saint Pierre et *saint Paul* ne combattaient vraisemblablement plus alors pour lui; *Simmaque* reconnut prudemment le nouvel empereur pour son prince légitime; il eut bientôt après un concurrent : l'idolâtre *Théodoric*, qu'ils supplièrent d'être leur juge, conserva *Simmaque*; ce prêtre se fit ensuite quelques nouvelles querelles, et *Théodoric*, qui dédaigna de s'en occuper, le fit juger par les officiers de son palais.

Dem. Les évêques de Rome se regardaient donc alors comme justiciables des princes?

Rép. Oui, sans doute, et ils étaient loin de prévoir l'époque où leurs successeurs traiteraient tous les princes comme leurs justiciables.

Dem. Les Romains jouissaient-ils encore du droit d'élire leurs évêques?

Rép. Oui; mais ces élections étaient soumises à la sanction des princes; et *Athalaric*, petit-fils de *Théodoric*, fit un édit pour en régler les conditions. Cet édit n'établit aucune différence entre l'évêque de Rome et les autres évêques d'Occident; seulement, comme je vous l'ai déjà dit, ils avaient dès-lors la prépondérance que donne par-tout la richesse.

Dem. Après l'irruption et la retraite des *Goths*, des *Hérules* et des autres barbares qui avaient successivement envahi l'Italie et les contrées voisines, lorsque *Bélisaire* reconquit, en 540, ces provinces à l'empire d'Orient, comment fut traité le successeur des *Papes* qui avaient si lâchement déserté la cause de leurs anciens maîtres?

Rép. Il se nommait *Silvère*; il fut déposé par *Bélisaire*, et Rome applaudit à cet acte de justice.

Dem. Mais les *Lombards* vinrent bientôt après renouveller les désordres des premiers usurpateurs; la religion chrétienne et le siége de Rome n'éprouvèrent-ils pas de violentes secousses?

Rép. *Rotharic*, qui fonda en 640 le royaume des *Lombards*, voyant l'Italie en proie à toutes

les sectes et à tous les cultes, crut plus simple et plus commode d'autoriser, par une loi, la liberté de toutes les religions, et il en résulta que chaque ville d'Italie avait un prêtre idolâtre, un évêque arien, un évêque catholique, qui tous vivaient fort bien ensemble, parce que *Rotharic n'annonçait de prédilection pour aucun*: Rome fut soumise elle-même à cette loi, lorsqu'en 751, *Astolphe* eut conquis l'exarchat de Ravennes; mais elle ne fit pas un grand sacrifice; car sous la domination de l'exarque, l'évêque de Rome ne pouvait pas être consacré sans sa permission, et sans l'autorisation du métropolitain de Ravennes.

Dem. En quoi consistait alors le revenu des évêques de Rome?

Rép. Ils jouissaient du traitement que *Constantin* leur avait accordé, et de l'usufruit de quelques terres impériales en Calabre, à quoi ils ajoutaient les bienfaits des fidelles; mais ils ne possédaient en propre aucun domaine.

Dem. Comment parvinrent-ils donc à s'asseoir sur le trône des Césars, et à devenir propriétaires et souverains d'une partie de l'Italie? Comment ceux qui, pendant sept cent ans, avaient mandié avec tant d'humilité quelques arpens de terre, s'arrogèrent-ils le droit de distribuer des royaumes?

Rép. L'Italie, épuisée par trois siècles de troubles et de pillage, soupirait après le repos; les empereurs d'Orient ne conservaient sur cette portion du monde que *le droit appellatif*, que les rois d'Angleterre s'attribuent sur la France. La dinastie des *Lombards* touchait à son terme comme celle des *Goths* qu'elle avait remplacée; les papes, *Grégoire II*, *Grégoire III*, et *Zacharie* avaient reproduit avec quelque succès, dans le commencement du huitième siècle, la fable de la fondation de l'évêché de Rome par *saint Pierre*; cette fable échappait alors à la contradiction par les nuages même qui l'environnaient; aux yeux des chrétiens de ce temps, tous très-peu éclairés dans le droit public, un apôtre devait être plus qu'un empereur dans les lieux qu'il avait sanctifiés par sa présence, et ses successeurs devaient paraître honorer la souveraineté temporelle, en voulant bien s'en revêtir; c'est dans ce temps que le fameux acte de la donation de *Constantin* parut pour la première fois. Les évêques de Rome avaient déjà tenté dans plusieurs circonstances dévoquer, du tombeau de leurs prédécesseurs, des *décrétales*, par lesquelles les trois premiers siècles de l'église jugeaient les questions qui devaient s'élever dans les siècles suivans; mais des conciles avaient

solemnellement rejetté ces décrétales ; le moment fut mieux choisi pour mettre au jour la donation de *Constantin*. L'exarchat de Ravennes étant détruit, Rome était devenue le siége métropolitain de toute l'Italie, et ce siége acquérait chaque jour plus d'influence ; c'était depuis long-temps une opinion reçue comme article de foi que l'on pouvait racheter ses iniquités en abandonnant à l'église une partie de ses domaines. On aimait tant à croire alors ! on crut aisément que *Constantin* avait souscrit une capitulation, qui lui étoit (helas !) plus nécessaire qu'à personne ; et l'on dut trouver les *papes* bien modestes de ne pas réclamer en vertu d'un titre aussi sacré, la domination absolue de tout l'Occident.

Dem. Je conçois bien l'empire de la superstition sur le commun des hommes ; mais elle n'est ordinairement pour les princes qu'un instrument de grandeur : et comment les princes laissèrent-ils s'élever contr'eux une *féodalité Théocratique* qui attaquait tous leurs droits ?

Rép. Cest en se rendant les instrumens des passions des rois que les *papes* parvinrent à dominer les rois eux-mêmes ; c'est en sanctifiant aux yeux des peuples les usurpations des autres, qu'ils devinrent impunément usurpateurs.

Arrêtons au surplus quelque temps nos regards sur les *papes* les plus célèbres ; car c'est surtout par des faits que je veux vous dévoiler cetre théorie profonde, à laquelle la cour de Rome dut son agrandissement subit, et sa splendeur pendant les neuf derniers siécles.

En 751, *Pépin*, maire du palais des rois de France, détrônait son souverain ; le pape *Zacharie* déclare que Dieu reconnaît *Pépin* pour légitime roi des Français.

Etienne III, successeur de Zacharie, vient en France sacrer lui-même le spoliateur *Pépin*, et pour prix de cette cérémonie religieuse, qui imprimait au diadême un caractère de sainteté, il exige que ce prince vienne en Italie combattre les rois *Lombards*.

Il fait plus; il excommunie *au nom de Dieu* tous ceux qui, dans les siècles les plus reculés, tenteraient d'enlever aux descendans de *Pépin* la couronne de France; et ce *Pape*, qui légitimait ainsi la rebellion, et donnait des lois aux siècles à venir, était chassé de son siége par les *Lombards*, et fugitif dans une terre étrangère.

Dem. Etienne III retira-t-il au moins quelque fruit de ses complaisances ?

Rép. Il fallut que *saint Pierre* prît la peine

d'écrire du ciel à Pépin, pour lui recommander les intérêts de son siége [755.] ; mais au moins cette fois sa plume eut-elle plus de pouvoir que n'en avoit eu son épée devant *Attila*, car *Pépin*, qui devait à *Etienne III* l'investiture d'un Royaume qui ne lui appartenait pas, lui donna en échange l'exarchat de Ravennes, sur lequel il n'avait pas plus de droits.

Dem. Mais l'exarchat de Ravennes ne se trouvait-il pas compris dans la donation de Constantin ?

Rép. Sans doute, et vous pouvez Juger par-là de l'opinion qu'*Etienne III* lui-même avait de cette donation.

Dem. Les *papes* furent-ils à cette époque en possession de tous les droits de la souveraineté ?

Rép. Non ; car *Adrien I* fut le premier qui en 795, fit frapper la monnoie romaine en son nom.

Dem. Comment les empereurs d'Orient, souverains légitimes de l'Italie, et premiers bienfaiteurs des évêques de Rome, les laissèrent-ils Jouir impunément de leur rebellion, et de leur ingratitude ?

Rép. Je vous ai déjà peint leur faiblesse ; les évêques de Rome achevèrent de les perdre dans l'esprit des peuples, en les accusant d'hérésie,

en excitant des séditions contr'eux, en opposant un concile d'Italie à un concile d'Orient, en faisant révérer les images lorsque les empereurs en proscrivaient le culte, en le proscrivant à leur tour lorsqu'il reprenait faveur à Constantinople; et ce fut là toute la politique de *Grégoire II* et de *Grégoire III*.

Dém. Quelle fut la conduite du *pape Adrien* Ier., envers *Charlemagne*?

Rép. Charlemagne était ambitieux; *Adrien* lui offre, de la part *de Dieu*, le titre d'empereur d'Occident; *Charlemagne* était dégoûté de sa première femme, fille de *Didier*, dernier roi des *Lombards*; *Adrien* publie une décrétale pour permettre le divorce; *Charlemagne* était fort enclin à l'amour; *Adrien* autorise la polygamie.

Dem. Qu'obtint *Adrien* de *Charlemagne*?

Rép. Une pension de 1,200 liv.

Dem. J'ai cependant lu qu'il fit au saint siége une donation presqu'aussi magnifique que *Constantin*.

Rép. Et aussi efficace; car les états dont on dit qu'il gratifia le saint siége, furent partagés entre ses enfans, sans que les papes *Léon III* et *Étienne V*, fissent aucune réclamation; et *Charlmage* flattait si peu les prétentions des évêques de Rome, que ce n'était qu'en son

nom qu'on rendait la justice à Rome, même sous le *pape Adrien*, qui l'avait si bien servi.

Dem. Le couronnement de *Charlemagne* par le *pape Adrien*, ne fut donc qu'une simple formalité ?

Rép. Charlemagne, qui usurpa l'Italie, la Lombardie, et une grande partie de l'Allemagne, comme son père avait usurpé la France, crut devoir, ainsi que lui, en imposer aux peuples, en paraissant tenir, de *droit divin*, ce qu'il avait pris contre tout *droit humain* ; mais rien n'échappait à l'astucieuse ambition des papes, et nous voyons qu'en 1160, *Adrien IV*, en rappellant le sacre de *Charlemagne* par *Adrien I*, eut l'audace de dire : *Tout ce que l'empereur possède, il le tient de nous.* Charlemagne rendit, à la vérité, un important service aux *papes* dans les derniers temps de sa vie ; il toléra qu'ils établissent, à leur profit, un tarif secret pour le rachat des crimes ; et en payant une amende graduée, on était à l'abri de toutes poursuites pour l'assassinat, l'empoisonnement, le viol, etc. etc.

Dem. Quelle fut la conduite du pape *Adrien I* à l'époque du second concile de Nicée ?

Rép. Ce concile fut présidé par *Taraise*, qui, de simple laïc, avait été fait patriarche de Cons-

tantinople, et Adrien, qui s'était réconcilié avec l'empire d'Orient, sous le règne *d'Irène*, trouva ce choix très-régulier ; mais l'impératrice *Irène* protégeait le culte des images, que *Charlemagne* voulait faire proscrire. Ce prince opposa au concile de Nicée, qui les autorisait, le concile de Francfort, qui les défendit, et *Adrien*, qui voulait ménager les deux souverains, fut de l'avis des deux conciles.

Dem. Les évêques de Rome exerçaient-ils alors quelqu'autorité sur les évêques de France ?

Rép. Non ; les évêques de France étaient nommés, payés, destitués par le roi, ou par le peuple, sans le concours du pape ; d'ailleurs les pratiques religieuses n'étaient pas aussi multipliées qu'aujoud'hui ; la discipline de la confession, par exemple, se bornait au seul clergé, et ce n'est qu'à la fin du onzième siècle que le clergé imagina d'en étendre l'obligation à tous les fidelles.

Dem. Léon III, successur *d'Adrien* marcha-t-il sur ses traces ? (816.)

Rép. Oui ; mais sans avoir la même influence politique ; *Étienne V*, *Paschal I*, *Eugène II*, *Valentin I*, furent dans le même cas.

Dem. Et l'ambitieux *Grégoire IV* ? (843.)

Rép. Il fut le premier qui osa tourner, contre

son souverain, l'arme redoutable de l'excommunication, et qui se déclara ouvertement supérieur aux évêques ; il soutint la révolte des enfans de *Louis* le *Débonnaire*, son empereur, contre leur père ; il imposa à ce prince une pénitence honteuse ; il retracta le serment de fidélité et d'obéissance qu'il lui avait prêté ; il finit par être un objet d'horreur pour les factieux même qu'il favorisait ; mais il augmenta les prérogatives de son siége, et ses successeurs ont béni sa mémoire.

Dem. Cependant on prétend qu'en 839, *Louis le Débonnaire* ajouta la Sicile aux propriétés du siége de Rome.

Rép. Les donations faites aux papes ont presque toutes une tache commune : l'invraisemblance dément souvent l'imposture ; en 839, le prétendu donateur ne possédait pas un pouce de terre en Italie, et ce serait calomnier Louis le *Débonnaire* que de lui supposer l'intention d'avoir voulu ridiculiser les papes en les imitant et en donnant comme eux ce qui ne lui appartenait pas.

Dem. Les évêques d'Occident reconnurent-ils sans répugnance la suprématie de l'évêque de Rome ?

Rép. Ils cherchèrent quelquefois à la com-

battre, mais ils profitèrent de son exemple ; on les vit déposer en France *Charles-le-Chauve*, et ce malheureux prince se plaignit seulement de n'avoir pas été jugé dans les formes ; ils renouvellèrent peu de temps après cette scène scandaleuse, envers l'empereur *Lothaire*, mais il parut bientôt à la tête d'une armée, et il fut reçu par le pape, ainsi que par les évêques comme le plus orthodoxe et le meilleur des princes ; on a conservé un édit par lequel Lothaire réserve aux seuls empereurs la nomination des papes.

Dem. Sa postérité a-t-elle maintenu cette loi ?

Rép. Non ; par un retour de fortune, c'est de l'évêque de Rome *Sergius II*, que *Louis*, son fils, reçut la couronne impériale en 854, et après sa mort, *Charles-le-Chauve*, qui avait déjà subi si ignomineusement dans ses états héréditaires le joug de la puissance cléricale, s'avilit au point d'acheter l'empire du pape *Jean VIII*, et de se reconnaître son vassal.

Dem. Le pape *Jean VIII* devint donc un prince bien puissant ?

Rép. Non ; abhorré en Italie, menacé par les mahométans, possesseurs de la Sicile, il fut obligé de se rendre leur tributaire, de leur payer pour obtenir la paix, tout l'argent que *Charles-le-Chauve* lui avait donné pour obtenir l'Empire, et il vint,

pour se consoler, sacrer en France *Louis-le-Begue*.

Dem. Jusqu'à-présent je n'ai encore vu le saint siége occupé que par l'intrigue, le vice ou le crime ; n'a-t-il donc existé pendant un si long espace de temps aucun évêque de Rome, que l'on puisse se dispenser de mépriser ou de haïr ?

Rép. *Léon IV* a laissé un nom célèbre ; il sauva Rome des entreprises des mahométans, qu'il repoussa à la tête du peuple Romain, ce qui prouve que ce *pape* fut un *grand capitaine* ; ses successeurs reprirent leurs anciennes habitudes ; un roi de Lorraine surprend sa femme en adultère, la répudie et en épouse un autre ; *Adrien II* lui ordonne de se rendre à Rome ; il annulle son second mariage, oblige le malheureux époux de reprendre des liens que l'adultère avait souillés ; il prouve, par un miracle, que la premiere épouse était innocente ; ce miracle en produisit un second : l'épouse rétablie dans ses droits, fit l'aveu de ses faiblesses.

Dem. Quelle était alors la situation de l'église d'Orient ?

Rép. Elle produisit vers ce temps un grand homme, qui jetta les premières semences du schisme entre l'*Orient* et l'*Occident* [861.] *Photius*, par la seule force de son talent était devenu, d'eunuque du palais, ministre d'état,

et enfin patriarche de Constantinople. *Jean VIII*, successeur d'*Adrien II*, reconnaît d'abord *Photius* pour son collègue ; ses lettres avaient pour titre : Le *pape Jean VIII* au *pape Photius.* Un concile s'assemble ; *Photius* le préside ; la discussion s'engage sur ces paroles du symbole : *Qui ex patre filio que procedit*, et on n'était pas d'accord sur le lien qui unissait la troisième personne de *la sainte Trinité* aux deux autres ; on glissa cependant sur ce point de doctrine. Le grand objet était de déterminer enfin, après cinq siècles d'incertitude, à laquelle des deux églises appartenait la suprématie ; ni Constantinople, ni Rome ne voulurent céder ; les deux papes s'excommuniérent réciproquement ; le patriarche de Constantinople abjura même le titre banal de *pape*, pour n'avoir plus rien de commun avec un concurrent qu'il regardait comme indigne de lui ; et pour n'être pas en reste, l'évêque de Rome livra à la damnation éternelle tous les chrétiens nés et à naître en Orient.

Dem. Comment les successeurs de *Jean VIII* se consolèrent-ils de la défection de l'Orient. ?

Rép. *Adrien III* et *Etienne VI*, publièrent des bulles ; *Formose* promena la couronne impériale sur toutes les têtes ambitieuses qui la sollicitèrent auprès de lui ; on vit presque dans la même

année [895 ,] trois empereurs de sa façon; un roi d'Arles, un duc de Spolette; et enfin *Arnoult* , bâtard du frere de Charlemagne.

Dem Quel était ce *Formose?*

Rép. Le fils d'un évêque de *Porto*, nommé *Léon*; il avait été deux fois excommunié par *Jean VIII*; après sa mort, *Étienne VII* le fit exhumer; un tribunal jugea son cadavre, auquel on fit couper la tête et qu'on jetta dans le Tibre.

Dem. Que firent les amis de *Formose?*

Rép. Ils déposèrent *Étienne VII*; le pape *Jean IX* fit repêcher le corps du pape *Formose*, auquel on donna une seconde fois les honneurs de la sépulture papale, et que *Sergius III* fit condamner de nouveau.

Dem. A qui *Sergius III* dut-il son élévation?

Rép. A la courtisanne *Théodora*, dont il était aimé; et devenu depuis l'amant de *Marozie*, sa fille, il en eut un fils qu'iléleva publiquement dans son palais.

Dem. Qui succéda à *Sergius?*

Rép. Un jeune homme, nommé *Landon*, autre amant de *Marozie.* A *Landon* succéda *Jean X*, amant d'une seconde *Théodora*, sœur de *Marozie*, et les chroniqueurs du temps, appellèrent les deux sœurs *le patrimoine héréditaire du saint siége.*

Dem.

Dem. *Jean X* jouit-il paisiblement du pontificat qu'il devait à l'amour?

Rép. *Marozie* le fit assassiner en 928; elle éleva ensuite successivement sur le saint siége *Léon VI*, *Etienne VIII*, et enfin *Jean XI*, publiquement regardé comme le fruit de ses amours avec le pape *Sergius III*; ce dernier n'avoit alors que 24 ans et il mourut empoisonné peu de temps après.

Dem. Comment Rome souffrit-elle si long-temps un pareil scandale?

Rép. Par l'effet de l'habitude: *Jean XI* fut remplacé par *Léon VII*, qui n'a laissé qu'un nom obscur; *Léon VII* par *Etienne IX*, contre lequel le peuple Romain se souleva; *Etienne IX* par *Martin II*; celui-ci par *Agapet*; ces deux derniers n'eurent que le titre de pape. Après la mort d'Agapet, *Sporco*, petit fils de la fameuse *Marozie*, à peine âgé de 18 ans, fut porté au pontificat sous le nom de *Jean XII*, par le crédit que conservait encore sa famille.

Dem. Comment se comporta ce jeune pape?

Rép. Comme on devait s'y attendre; il abusa, dans ses débauches, des privilèges même de la papauté; il fut réduit à implorer le secours des princes Allemands; l'empereur *Othon* entre à sa prière dans l'Italie; aussi-tôt *Jean XII* se ligue avec les mahométans contre le protecteur même

qu'il avait appellé ; il excommunie *Othon*, [*ressource vaine contre la raison et la force*]; l'empereur convoque un concile ; les concubines même du pape déposent contre lui, *Jean XII* prend la fuite ; le concile lui donne pour successeur *Benoît V*, puis *Léon VIII*, qui n'était ni prêtre, ni chrétien ; *Jean XII* reparaît alors ; il profite de l'absence de l'empereur, se rétablit sur le saint siége, et meurt trois mois après, assassiné par un bourgeois de Rome, qui le surprend dans les bras de sa femme.

Dem. Que fait alors l'empereur *Othon*?

Rép. Il revole en Italie, et force Rome à reprendre ses fers, et le pape qu'il lui avait donné.

Dem. Les descendans des anciens romains étaient donc alors bien avilis ?

Rép. Les habitans de Rome, placés dans le foyer de la superstition et des troubles, avaient perdu l'amour du travail; ils n'avaient plus de mœurs; Rome conservait encore son ancien gouvernement municipal; mais ses magistrats, portés aux dignités par l'intrigue, devenaient pour elle un objet de mépris, aussi-tôt qu'elle les avait choisis; ce mépris s'étendait sur les lois mêmes qu'ils devaient faire exécuter; cette ville était le centre de tous les genres de corruption et de

désordre; et la postérité des *Brutus* et des *Caton* était réduite à être l'instrument des premiers factieux qui voulaient s'en emparer.

Dem. Quel fut le successeur de *Jean XII*?

Rép. Un certain *Domnus* que *Benoît VI* fit déposer pour prendre sa place; *Benoît VI* est assassiné par *Jean XIV*, que *Boniface VII* assassine à son tour; le pontificat de *Jean XV* est plus paisible. Après lui, *Grégoire V*, neveu de l'empereur *Othon II*, est chassé de Rome. C'est lui qui avait excommunié le roi de France *Robert*, [997] parce que ce prince avait épousé Berthe, sa cousine au cinquième dégré; le peuple romain élit tumultuairement un autre pape sous le nom de *Jean XVI*, et le même peuple le condamne, quelque temps après, au supplice.

Dem. Mais la papauté, souillée de tant de crimes, devait être un objet d'horreur?

Rép. Elle trouva encore des acheteurs; car c'est à prix d'argent que *Benoît VIII* et *Jean XIX* y parvinrent dans les premières années du onzième siècle [1012 et 1024]; le scandale fut porté plus loin dans la personne de *Benoît IX*, l'an 1033; sa famille acheta pour lui la papauté, lorsqu'il n'avait encore que douze ans; il eut bientôt des rivaux; trois papes, [1038], se disputèrent le saint siége; mais la querelle finit par un accom-

modement d'un genre nouveau; les trois pontifes partagèrent entr'eux les revenus, et lorsque l'argent fut épuisé, ils vendirent chacun leur tiers à *Grégoire VI*, qui fut bientôt après déposé par l'empereur et remplacé par *Clément II*; à *Clément* II succéda *Damaze* II, que l'empereur nomma en Allemagne, et qu'il fit reconnaître à Rome; vint après lui *Léon IX*, dont on a fait un saint. Jamais l'Italie ne fut plus ensanglantée que sous son pontificat; il voulut arrêter les conquêtes des princes normands qui vinrent s'y établir en 1041; après une longue guerre qui coûta la vie à des milliers d'hommes, fait prisonnier par les ennemis auxquels il avait opposé sans succès ses armes et ses excommunications, il sanctifia leurs usurpations en y mettant seulement pour condition qu'ils se rendraient feudataires du saint siége.

Dem. Mais les Pays conquis par les normands, ne relevaient-ils pas en partie de l'empereur?

Rép. Oui; mais vous avez eu déjà l'occasion d'apprécier les principes des papes *en droit public*. *Victor* II et *Etienne X* marchèrent, mais avec moins d'éclat, sur les traces de *Léon IX*; à leur exemple le pape *Nicolas* II donna en 1059 à Roger Guiscard, un des chefs des normands, qui dominaient en Italie, l'investiture du royaume

de Sicile dont ils avaient chassé les princes légitimes; peu de temps après, *Guillaume*, duc de Normandie, fait la conquête de l'Angleterre : *Alexandre II*, successeur de Nicolas, donne sa sanction papale à cette autre usurpation, et il reçoit, pour prix de cette consécration impie, une partie du trésor du roi Anglais *Harold*; que *Guillaume* avait détrôné.

Dem. Par qui fut remplacé Alexandre II ?

Rép. Par le fameux *Hildebrand*, son conseil, qui prit le nom de *Grégoire* VII, il fut le fléau des princes et des peuples; en 1073 il excommunia *Philippe* I, roi de France, parce que des marchands d'Italie étaient en querelle avec des marchands Français : il le dénonça au monde chrétien comme un tyran; fort de l'aveuglement des peuples et de la faiblesse des rois, il déclare *Henri* IV déchu de l'Empire d'Occident; il excite contre lui, par ses émissaires, tous les princes d'Allemagne; il exige qu'il vienne implorer son indulgence à genoux: *Henri* obéit; bientôt il reconnaît sa honte et veut l'expier; il revient en Italie à la tête d'une armée; *Grégoire* VII le dépose de nouveau; il donne l'Empire à *Rodolphe*, duc de Suabe, comme autrefois le sénat romain distribuait les trônes soumis à son pouvoir. Henri, de son côté, fait condamner

Grégoire VII par un concile, et donne la papauté à l'archevêque de Ravennes; Grégoire fait prendre les armes à sa créature *Rodolphe*; il lui annonce de la part de Dieu qu'il vaincra, et *Rodolphe* est vaincu. *Grégoire*, obligé de fuir, va chercher un asile chez un de ces usurpateurs normands qui s'étaient établis en Italie; et celui qui se vantait de marcher sur la tête des rois, meurt prisonnier à la suite d'un capitaine de brigands.

Dem. N'est-ce pas lui qui surprit à la pieuse crédulité de la *comtesse Mathilde*, souveraine du marquisat de Mantoüe, de la Toscane et d'une partie de la Lombardie, la donation qu'elle fit au saint siége de ses états?

Rép. Oui; et c'est par cette raison sans doute que la reconnaissance de ses successeurs lui décerna les honneurs de l'apothéose.

Dem. L'empereur *Henri* IV regna-t-il au moins paisiblement après la mort de son persécuteur?

Rép. Le pape *Urbain* II le dévoua à une persécution encore plus cruelle [1106]. Il arma contre lui ses propres enfans, qui le dépouillèrent de l'empire; et ce n'est pas le seul crime qu'on doive reprocher à la mémoire d'*Urbain* II; il en commit un bien plus grand contre l'humanité entière; il fut le premier qui inspira le fanatisme des Croisades.

Dem. Cette longue suite d'atrocités me cause, je l'avouerai, autant d'étonnement que d'horreur; j'avais rencontré dans l'histoire tous les faits que vous citez; mais j'avais négligé d'en faire le rapprochement. Hélas! on maudit la mémoire des rois ambitieux, des conquérans sanguinaires qui ont troublé pendant quelques momens un coin du globe; du moins la nature ne produit-elle que rarement ces fléaux; on les compare à un torrent; si comme lui ils causent des ravages, ils passent aussi comme lui. Mais dans les huit siècles que nous venons de parcourir, la papauté semble n'avoir existé que par le crime et pour le crime. On dirait que les papes, ces ministres, ces soi-disant représentans de *Dieu* sur la terre, qui devaient être le modèle de toutes les vertus, la source de toutes les consolations, n'ont pu acquérir d'empire sur les hommes, qu'en les affligeant par des calamités inconnues avant eux; on dirait que, par un calcul atroce, ils avaient fondé sur l'abrutissement de l'espèce humaine, l'espoir d'une domination universelle, et je vois qu'ils étaient déjà parvenus à faire adorer jusqu'à leurs forfaits.

Rép. Vous aurez l'explication de cette énigme si vous examinez combien de passions humaines combattaient pour les papes dans le cœur même de ceux qu'ils opprimaient. Et ne méritaient-til

pas en effet d'être les esclaves et les victimes des papes, ceux qui déshonoraient DIEU par la superstition de leur culte et l'orgueil de leur doctrine? Ceux sur-tout qui, s'arrogeant le droit de juger DIEU lui-même, livraient au supplice, quiconque osait l'honorer autrement qu'eux? Hâtons-nous de sortir de ces temps barbares; *Pascal II* remplace *Urbain II;* il se déchaîne comme lui contre l'empereur *Henri V.* [1110]. Il lui avait juré paix et fidélité; il se fait relever de ce serment par son conclave; *Henri V* marche contre Rome; il crée, dépose, chasse, rapelle successivement *Pascal II*, *Gélase II*, *Calixte II*, *Honoré II*, et finit par céder au conclave le droit, si cher aux empereurs, de nommer les papes.

Dem. Ce sacrifice de *Henri V* produisit-il l'effet de rendre les élections moins orageuses?

Rép. Il en résulta que les cardinaux, divisés en deux factions, élurent deux papes, dont l'un était le fils d'un juif; ces deux papes partagèrent pendant huit ans la chaire pontificale, dont *Innocent II* resta seul propriétaire après la mort de son rival; *Célestin II* l'occupa ensuite deux ans; il fut remplacé par *Lucius II*, qui voulut exercer sur Rome une souveraineté absolue; le peuple romain eut un souvenir d'énergie, et le

pape *Lucius* mourut d'un coup de pierre dans une émeûte populaire; [1145].

Dem. Le peuple romain profita-t-il de cette insurrection pour rentrer dans ses anciens droits?

Rép. Non; la multitude est par-tout la même; elle peut bien se passionner pour la liberté et faire de grands efforts pour la conquérir; mais cette liberté lui échappe lorsqu'elle ne la met pas sous la sauve-garde des lois. Après la mort de *Lucius*, le premier moment fut pour l'ivresse; le peuple se hâta de signaler son droit de souveraineté, par le choix d'un pape qui fût dans ses intérêts; *Eugène III*, qu'il nomma, lui déplut bientôt après par sa popularité même; car le peuple finit presque toujours par se défier de ceux qui le flattent; *Anastase IV* remplaça *Eugène III*; Rome était partagée entre plusieurs factions, c'est par cette division qu'il rétablit son pouvoir, et *Adrien IV*, son successeur, trouva les romains tellement disposés à reprendre le joug, qu'il osa impunément faire brûler vif, devant son palais, *Arnaud de Brescia*, le principal auteur de la révolution, dont le *Pape Lucius* avait été la victime. Ainsi les romains prouvèrent qu'ils pouvaient être séditieux, mais qu'ils ne méritaient pas de redevenir libres.

Dem. *Adrien IV* soutint-il le caractère qu'il avait montré d'abord ?

Rép. Il fut presqu'aussi vain que *Grégoire VII*. L'empereur *Frédéric Barberousse* vint se faire couronner par lui, et une circonstance qui mérite d'être remarquée, parce qu'elle peint, et les mœurs du temps, et le caractère des deux personnages, *c'est que l'empereur et le pape se donnèrent par serment garantie réciproque de leur personne et de leur vie pendant la cérémonie. Adrien IV* déclara ensuite que l'Empire n'était qu'un bénéfice dont la *collation* lui appartenait; poursuivi par *Guillaume*, roi de Sicile, il lui conféra sur ses états tous les droits de la papauté; il disputa en même-temps à *Henri II*, roi d'Angleterre, ceux de la royauté sur l'Irlande; il outragea *Frédéric* absent; il excita contre lui l'Allemagne et l'Italie à la révolte; l'empereur marcha à Rome; *Adrien IV* prit la fuite, et s'empoisonna, dit-on, pour ne pas tomber entre les mains du prince qu'il avait outragé et trahi.

Dem. Quel fut son successeur?

Rép. Il en eut deux en même-temps: *Victor II*, protégé par l'empereur, et *Alexandre III*, reconnu par les autres princes; ce dernier déconcerta par sa prudence toutes les entreprises formées par *Frédéric* contre lui: il s'attacha les

cœurs des romains par des liens plus forts que ceux du serment qu'ils avaient prêté à l'empereur ; il balança par-tout son influence, et s'il ne fut pas entièrement exempt de reproches, c'est qu'un pape ne pouvait pas l'être. Un de ses torts, par exemple, est d'avoir condamné *Henri II*, roi d'Angleterre, à être fouetté par des moines, parce qu'un de ses officiers avait assassiné le factieux *Becquet*, devenu depuis *saint Thomas de Cantorbéry*. Il voulut en même-temps que ce prince jurât, qu'il n'avait eu aucune part au meurtre de *Becquet*; ainsi, même en recevant la correction papale, il protestait, par l'ordre exprès du pape, qu'il ne la méritait pas.

Dem. Il parvint donc à se faire aimer et respecter des romains ?

Rép. Il fut le premier pape qu'ils aient reconnu pour leur prince légitime; et *Lucius III*, *Urbain III*, *Grégoire VIII*, *Clément III*, et *Célestin III*, ses successeurs, dont on ne cite aucun fait mémorable, conservèrent, sans trouble, par leur faiblesse et leur nullité même, ce qu'il avait acquis au saint siége par sa profonde politique.

Dem. Je remarque que le caractère des papes n'admet aucunes nuances intermédiaires; ils me paraissent jusqu'à-présent ne se diviser qu'en deux classes; les uns ambitieux, entreprenans,

fanatiques, dissimulés, ont toutes les qualités d'où naissent les grandes vertus, ou les grands crimes; et elles ont produit chez eux bien plus de crimes que de vertus. Les autres, et c'est le très-petit nombre, ne sont que des hommes médiocres et presque nuls. Pourquoi ne retrouve-t-on pas entre les papes cette inégalité morale, qui distingue les autres princes?

Rép. Parce que la papauté est élective; et dans les assemblées électorales, qui se ressemblent assez par-tout, les suffrages ne se donnent guères qu'à ceux qui dominent par la force de leur caractère et l'audace de leur talent, ou à ceux qui, par leur médiocrité, promettent de se laisser dominer.

Dem. Dans quel état le successeur de *Célestin III* trouva-t-il la chrétienté?

Rép. L'Europe commençait depuis quelques années à se reposer des troubles que la cour de Rome avait excité par-tout. Le trop fameux *Innocent III* ralluma cet incendie; en 1199 il excommunia *Philippe II*, roi de France, sous prétexte qu'il voulait changer de femme; l'année d'après, il excommunia *Jean-Sans-Terre*, roi d'Angleterre, et mit ses états en interdit. Il donna la propriété de ses états à l'excommunié *Philippe II*; et lorsque ce prince voulut profiter de la donation, il la révoqua, en se déclarant lui-

même propriétaire de toute l'Angleterre; il rétablit *Jean-Sans-Terre* sur le trône, mais sous une qualité équivalente à celle de fermier du domaine papal; les pairs d'Angleterre se plaignirent; ils furent excommuniés comme les deux rois; ils appellèrent à leur secours le fils de *Philippe II*, qui fut excommunié à son tour, tandis qu'un autre excommunié, l'empereur *Othon*, poursuivait à la tête d'une armée *le grand excommunicateur* en Italie. Nous ajouterons qu'il fut un des papes qui favorisèrent le plus les Croisades : pendant les onze années que dura son pontificat, l'agitation à laquelle il livra l'Europe et l'Asie, fit périr de mort violente, plus d'un million d'hommes; et on a calculé que si les *excommunications* qu'il vomît par-tout avaient eu l'effet que la crédulité y attachait, les dix-neuf-vingtièmes des habitans de l'Europe auraient été damnés par son seul fait.

Dem. Hâtez-vous de lui donner un successeur.

Rép. Ce successeur fut *Honorius III*; je n'en fais mention ici que parce qu'il fut complice du crime des Croisades; mais *Grégoire IX*, qui le remplaça, y ajouta le crime de la perfidie la plus atroce envers un des princes croisés; il détermina l'empereur *Frédéric II* à passer en *Orient* pour suivre la conquête de la terre sainte et aller honorer

le Dieu de la paix et des vertus sociales par l'usurpation et le massacre ; à peine ce prince fut-il parti, que *Grégoire IX* prêcha une autre croisade contre lui en Italie. Je dois observer qu'il chercha à mettre dans ses intérêts le pieux Louis IX, roi de France, qui résista. *Célestin IV* et *Innocent IV* suivirent le système de persécution qu'ils trouvèrent établi contre *Frédéric II*, et *Innocent IV* avait été sa créature et son ami. On a écrit que ce pape avait poussé la rage jusqu'à conspirer contre sa vie ; il est au moins certain que *Frédéric II* découvrit un complot formé par deux moines pour l'assassiner, que son médecin tenta de l'empoisonner ; qu'il fut réduit à confier à des Mahométans la garde de sa personne, et qu'il fut tué par un de ses bâtards, qu'*Innocent IV* protégeait ouvertement [1250]. Ce pontife fut en outre un des plus ardens zélateurs des Croisades ; en même-temps qu'il frappait d'anathême les meilleurs princes de l'Empire ; il accordait toutes ses bénédictions et les indulgences les plus amples aux brigands qui allaient ensanglanter l'Asie ; il distribuait d'avance aux croisés les royaumes qu'ils devaient conquérir, des faiseurs de miracles, qu'il stipendiait à leur suite, leurs prédisaient par-tout des victoires, et ils étaient par-tout battus. Mais un trait qui

peint bien la politique de la cour de Rome, c'est que dans la plupart des Croisades, qui avaient pour objet la conquête de deux ou trois rochers, qu'on nommait *des lieux saints*, les instructions secrètes des papes ordonnaient d'attaquer et d'assujettir tous les chrétiens d'Orient; et ils furent en effet les premières victimes de ceux qu'ils recevaient comme leurs défenseurs et leurs frères.

Dem. Quel fut le terme de ces malheurs?

Rép. La mort de *Louis* IX, qui mit fin à la sixième et dernière Croisade; [1270] une piété exagerée fut là seule faiblesse de ce prince, et il prouva que la vertu crédule devient aisément l'instrument du crime. Il se laissa successivement gouverner par *Alexandre* IV, *Urbain* IV, et *Clément* IV, qui ne se bornèrent pas à tourmenter la France; le premier envoya en Angleterre son légat, lever, une bulle à la main, un impôt équivalent à 52,500 liv. sterling; et on ne sait ce qui doit le plus étonner, de la hardiesse du pontife exacteur, ou de la bonne-foi des pieux contribuables. *Urbain* arma, contre la Sicile, l'Angleterre et la France, parce que le souverain de cette Isle refusait de s'avouer son vassal, et *Clément* se rendit complice du lâche assassinat commis par *Charles d'Anjou*, usurpateur du royaume de Naples, dans la personne de deux princes alle-

mands, dont l'un en était le propriétaire légitime.

Dem. N'est-ce pas à cette époque, que l'histoire place l'horrible persécution qu'éprouva en Languedoc la secte des *Vaudois*, ou *Albigeois*?

Rép. Cette persécution est encore un des forfaits de la papauté; elle commença en 1199 sous le pontificat d'Innocent III, et, je l'avouerai, effrayé moi-même du récit des crimes dont sa mémoire est chargée, j'avais voulu en abréger le tableau. -- Les *Albigeois* suivaient dans toute leur pureté les premiers dogmes chrétiens; leurs mœurs étaient austères, leur vie laborieuse; c'est là ce qui alluma contr'eux le ressentiment des prêtres de ce temps; le comte de Toulouse, leur souverain, les protégeait comme ses meilleurs sujets; *Innocent* III publia une Croisade contre ce prince; on prêcha en son nom dans toute cette partie de la France le meurtre et le parricide, comme le seul moyen de plaire à *Dieu*; vingt années de massacre dépeuplèrent le Languedoc, et Raymond, fils du comte de Toulquze, n'obtint la paix et la vie, qu'en abandonnant au pape le comtat d'Avignon, qu'il ne garda pas long-temps alors, et au clergé ses plus beaux domaines: tels ont été à-peu-prés par-tout les titres et les droits de propriété de l'Eglise.

Dem.

Dem. Reprenons l'ordre chronologique des papes.

Rép. Depuis 1269 jusqu'en 1294, aucun de ceux qui occupèrent le saint siége, ne déploya un grand caractère ; mais les peuples n'y gagnèrent rien : la superstition et l'erreur, qui avaient asservi l'Europe aux intrigues de la cour de Rome, continuaient de combattre pour elle, et jamais sa puissance n'eut plus d'éclat. On vit *Grégoire* X, *Innocent* V, *Adrien* V, *Jean* XXI, *Nicolas* III, *Martin* IV, *Honoré* IV, *Nicolas* IV, disposer presque de tous les trônes vacans, étendre leur domination spirituelle du Nord au Midi ; donner des rois à la Norvège, au Danemarck, à la Suède, à la Hongrie, à l'Arragon, à la Sardaigne, à la Corse. Ces rois *d'institution divine* perdaient souvent la couronne comme ils l'avaient acquise ; mais le nouvel usurpateur en était quitte pour réitérer au saint siége l'hommage de *vassalité*. Cette formalité expiait et légitimait son crime, jusqu'à ce qu'il devînt lui-même victime du crime d'un autre, ce dont la protection du pape ne le garantissait pas. -- En même-temps les papes que l'opinion rendait si formidables au dehors, ne possédaient en propre, dans l'Italie, qu'un territoire fort borné ; ils avaient des rois pour esclaves, et le petit nombre de leurs sujets effectifs leur obéissait à peine.

Dem. Tous les peuples avaient-ils perdu alors le droit d'élire leurs évêques ?

Rép. Oui, parce que *les droits des hommes* avaient été anéantis dans toute l'Europe par le gouvernement féodal; les papes et les rois, toujours divisés, n'étaient d'accord que dans le plan de conspiration qu'ils semblaient avoir formée contre la liberté publique, et les rois supportaient la tyrannie des papes, pour tyranniser plus impunément eux-mêmes leurs serfs.

Dem. Un chroniqueur Italien assure cependant qu'une grande partie des habitans de Rome concourut à la nomination de *Célestin V*, qui remplaça sur le saint siége *Nicolas* IV.

Rép. Ce fait parait douteux; mais ce qui ne l'est pas, c'est que *Boniface* VIII [1294] n'étant encore que cardinal, força par ses menaces et ses intrigues, *Célestin V* à abdiquer la papauté, et que, devenu son successeur, il le fit mourir en prison.

Dem. Le nom de *Boniface* VIII me rappelle tous les crimes des *Grégoire* VII et des *Innocens* III.

Rép. Peut-être porta-t-il encore plus loin l'ambition et l'orgueil; il écrivait à *Edouard* I, roi d'Angleterre, que l'Écosse appartenait au saint siége, et qu'il ne pouvait recevoir que de

lui seul l'investiture de ce royaume; il manda à son tribunal *Albert de Nassau*, second prince de la maison d'Autriche, comme *incompétemment élu empereur des Romains*, parce que ce prince n'avait pas fait sanctionner par lui sa nomination. Il donna à *Charles de Valois* l'Empire d'Orient, c'est-à-dire, qu'il l'autorisa à aller dévaster quelques cantons de l'Asie; mais l'événement politique qui influa le plus sur son pontificat, fut sa longue querelle avec *Philippe* IV, roi de France. -- Le trésor de ce prince était épuisé, il était en guerre avec *Edouard*; les évêques et les moines étaient les plus riches propriétaires de la France; ils jouissaient du privilège absurde de n'être assujettis à aucune des charges publiques. *Philippe* IV crut devoir mettre un terme à ce scandale; il rendit une loi qui obligeait le clergé de France, à verser au trésor public, pour les besoins du moment, le dixième de ses revenus. *Boniface* VIII défendit au clergé d'obéir; *Philippe*, non moins absolu que lui, menaça les évêques et les abbés de faire saisir tous leurs biens; *Boniface*, qui dans le même temps exigeait d'eux une redevance assez forte, épuisa tout l'Arsenal de la Datterie, en bulles injurieuses au roi, en excommunications, etc. etc. [1302], Un de ces brefs portait qu'*aucun clerc ne pouvait*,

sans se rendre coupable de lèze-majesté divine, payer des impôts à l'état, si le souverain pontife ne l'avait permis. Un évêque factieux, armé d'un pareil titre, excitait publiquement tous les vassaux de *Philippe* à la révolte; ce fut lui que *Boniface* nomma son légat à la cour de France. *Philippe* sentit alors que dans cette lutte, l'opinion publique serait pour celui qui s'en emparerait le premier; en conséquence il convoqua les États-Généraux [1301]; il y dénonça la conduite du pape; il fit bruler ses bulles; il osa même faire arrêter le légat séditieux, malgré la superstitieuse inviolabilité de son caractère; et tandis que Boniface, à la vérité sans autres armes que ses bulles, détrônait *Philippe* et donnait sa couronne à ce même *Frédéric de Nassau* qu'il avait précédemment excommunié, quelques cavaliers ayant à leur tête *Guillaume Nogaret*, s'emparèrent, dans la petite ville d'Aguarric, de la personne du pape, et le firent prisonnier de *Philippe* dans ses propres états. Boniface ne survécut pas à cette catastrophe [1303]; et si, comme on le dit, il mourut de rage, il faut convenir que cette maladie fut pour lui un poison lent. Je dois ajouter encore un trait au tableau abrégé de sa vie; on lui demandait un jour quelle était à son avis la plus belle des inventions humaines. La plus utile pour

nous, répondit-il, est le MESSIE; ce furent ses domestiques même, qui l'accusèrent de ce blasphême atroce, lors du procès que *Philippe IV* fit instruire contre lui après sa mort, par le pape *Clément* V, qui succéda à *Boniface* VIII après le court interrègne de *Benoît* XI.

Dem. Le pontificat de *Clément V* fut-il aussi coupable que celui de *Boniface VIII?*

Rép. Il le fut d'une autre manière; *Clément* V fut l'instrument et le complice de la proscription à laquelle *Philippe* IV livra l'ordre des *Templiers*; il remplit, dans la monstrueuse procédure dirigée contre cet ordre, les fonctions d'accusateur, d'interrogateur et de juge, et cela pour partager la dépouille des victimes avec le roi de France et les autres souverains qui l'imitèrent. *Ainsi au commencement du quatorzième siècle* [*1312*], *un pape trouva régulières et canoniques l'expropriation et l'extinction d'un ordre religieux, parce qu'il devait en hériter en partie.* Mais *Clément V* eut le sort de tous les criminels subalternes; devenu un objet d'exécration et de mépris pour l'Italie, il fut forcé de chercher un asile en France. Depouillé à son tour de ses domaines, réduit pour toute ressource au trafic des indulgences, des bénéfices, et à l'impôt qu'il prélevait sur la crédulité des peuples, il parcourait, plutôt en frère quêteur

qu'en pontife, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, oubliant aux pieds de la belle comtesse de Périgord, les humiliations de la thiarre, et cependant, même dans cet état, il osait encore traiter de son vassal l'empereur Henri VII.

Dem. Quelle fut pendant l'absence du pape la situation de l'Italie ?

Rép. Elle aurait pu, comme l'Allemagne le fit à cette époque, profiter du moins du sommeil de la tyrannie papale, pour donner à son gouvernement une forme stable, et pout réunir, à son exemple, par un pacte fédératif, les différentes principautés qui la divisaient. Mais c'était le sort de l'Italie et de Rome de rester toujours esclaves; la liberté fuit les lieux où la superstition et l'immortalité dominent; un autre oppresseur remplaçait le pape à Rome. *Louis de Bavière*, empereur d'Allemagne, s'était fait déclarer souverain par le peuple, qui, le jour de son entrée, chantait avec une joie stupide, *vive Dieu et l'empereur, notre maître, nous sommes délivrés de la famine, de la guerre et du pape!* *Clément V* était mort à Vienne en Dauphiné. *Philippe* V, roi de France, ayant formé une espèce de conclave dans la ville de Lyon, avait fait nommer pour son successeur, un moine languedocien, qui prit le nom de *Jean* XXII.

Un autre moine était le pape de *Louis de Bavière.* Jean XXII les excommunia tous deux; son rival favorisait l'ordre des franciscains dont il était sorti, et qui ne différait des autres ordres religieux que parce qu'il avait adopté une *robe plus étroite*, et un *capuchon plus pointu.* *Jean XXII* fit brûler à Marseille quatre de ces réformateurs ; en même-temps, [1328], un concile assemblé par l'empereur, déposait à Rome le pape de France, et le condamnait à mort, comme hérétique. Ce pontife avait en effet plusieurs opinions très-hétérodoxes ; mais tant d'athées avaient été avant lui les vicaires de *Jésus-Christ!* Eh bien*!* le dénouement de cette querelle entre le sacerdoce et le trône, fut encore favorable à *Jean XXII*; du lieu de son exil, il parvint à faire arrêter dans Rome, son concurrent; on l'emmena, chargé de chaînes, à Avignon, où il resta prisonnier : *Louis de Bavière* mourut pauvre dans ses états, et Jean XXII, après vingt années d'un pontificat équivoque, laissa après lui d'immenses trésors. Aucun pape ne poussa plus loin *la simonie*; il s'était attribué un droit d'investiture sur tous les bénéfices vacans, et les rois s'y prêtaient, parce qu'il les admettait quelquefois au partage.

Dem. Le successeur de *Jean XXII* parvint-il à rétablir à Rome le siége pontifical ?

Rép. Il ne le tenta même pas : Benoît XII vécut obscurément à Avignon, sans s'occuper beaucoup des intérêts temporels des princes ; mais Clément VI, qui le remplaça, fit reprendre à la papauté sa désastreuse influence ; c'est lui qui institua le *jubilé cinquantenaire ;* [1348] il fallait, pour en recueillir toutes les grâces, aller visiter à Rome les tombeaux de *saint Pierre* et de *saint Paul*, qui n'y ont jamais été enterrés ; et plus de cent mille pélerins s'y rendaient chaque année. Vous me demanderez comment un pape exilé de Rome désignait ainsi Rome aux fidelles comme le chef-lieu de la chrétienté, et la source des bénédictions célestes ; il voulait, en enrichissant cette ville, la reconquérir à la papauté ; et en effet ; vingt-cinq ans après sa mort, elle rouvrit ses portes à *Grégoire* XI, un de ses successeurs.

Dem. Les papes réfugiés à Avignon, vivaient-ils du moins en bonne intelligence avec les souverains de cette ville ?

Rép. Clément VI leur fit payer bien cher l'honneur d'avoir reçu chez eux les représentans visibles de Dieu : le comtat d'Avignon faisait partie des états de la fameuse *Jeanne de Naples ;*

que l'amour rendit si malheureuse et si coupable. Un de ses amans avait assassiné *Robert de Hongrie*, son premier mari; ses frères prirent les armes pour venger sa mort. *Jeanne* réclama la médiation du pape; il lui accorda en effet l'absolution de son crime; mais il y mit pour condition qu'elle céderait à perpétuité, au saint siége, Avignon et son territoire: cette princesse ne savait rien refuser; le prix de la cession fut fixé à 80,000 florins d'or, et non-seulement *Clément* VI n'acquitta pas cette somme; mais on vit quelques années après un pape déclarer la bienfaitrice du saint siége indigne de règner dans ses autres états, et approuver hautement le supplice qu'on lui fit subir.

Dem. Comment s'opéra la réconciliation de Grégoire XI avec les Romains, et le rétablissement du saint siége à Rome.

Rép. *Innocent* VI, successeur de *Clément* VI, avait éprouvé quelques contrariétés dans son nouveau domaine; les mœurs d'Avignon différaient de celles de Rome; les Comtadins ignoraient sans doute que le chef de la chrétienté était dispensé de tout temps de pratiquer aucune des vertus chrétiennes; ils éclatèrent en murmures contre les débauches d'*Innocent* VI, plus encore contre celles d'Urbain V. Les

papes commencèrent alors à regretter le séjour de Rome, et Grégoire XI, dès les premiers momens de son pontificat, ne chercha que les moyens d'y rentrer avec honneur. Pour le seconder, dans ce prudent dessein, le ciel se servit de deux saintes recluses, dont l'une, nommée *Catherine de Sienne*, avait épousé en rêve *Jésus-Christ*; et l'autre, appellée *Brigette*, avait à la vérité une petite teinte d'hérésie, car elle n'admettait pas la possibilité d'une *Conception immaculée*; mais qui toutes deux étaient en grande vénération dans l'Italie; elles se rendirent à Rome; l'accord fut bientôt conclu, et le pape et les Romains reprirent avec un égal empressement, l'un son pouvoir, et les autres leurs fers. [1376] Vous n'ignorez pas que, pendant la transmigration, *Cola Rienzi* avait fait de nouveaux efforts pour restituer au peuple ses anciens droits, et que cet émule des Gracques avait eu le même sort qu'eux.

Dem. Le retour des papes à Rome y rétablit-il la tranquillité?

Rép. Cette ville fut bientôt plus troublée que jamais. A la mort de *Grégoire XI*, le conclave qui n'était composé que de seize cardinaux, donna la thiarre à un certain *Brigand* qui prit le nom d'*Urbain VI*; il était d'un caractère aussi violent,

et plus féroce encore que *Boniface VIII.* Il ne tarda pas à soulever contre lui les cardinaux eux-mêmes, qui élurent un autre pape, et la chrétienté fut divisée entre les deux pontifes; ils levèrent chacun une armée. *Urbain* fut victorieux; il condamna au supplice tous les prélats Italiens qui avaient embrassé le parti de son rival, et il eut la barbarie de commander lui-même leurs tortures, et d'en être le témoin. Le ciel fit un miracle en faveur de ce pape; il mourut paisiblement à Rome, [1389].

Dem. Par qui fut-il remplacé?

Rép. Il eut en même-temps trois successeurs: *Perrin Tomazel, Méliorati* et *Pierre Luna*, sous les noms de *Boniface IX, Innocent VII, et Grégoire XII.* Le premier avait été proclamé par les Allemands, qui le déposèrent bientôt après; le second par les Italiens, qui le chassèrent de Rome; le troisième par les Français, qui l'assiégèrent dans Avignon, et l'y retinrent prisonnier; de manière que ces trois papes n'eurent à se plaindre que de leurs amis. Mais à cette époque [1390], *la France prit un parti fort sage; elle avait à balancer entre trois pontifes; elle n'en reconnut aucun; chaque évêque administra son diocèse selon ses principes; on ne paya plus d'annates, et ce fut du moins un adoucissement aux*

maux qu'occasionnait à cet empire, le règne de Charles VI.

Dem. Ce triumvirat papal se prolongea-t-il long-temps ?

Rép. En 1409 une assemblée d'évêques avait déposé les trois papes et donné la thiarre à *Alexandre V* ; mais ils avaient, chacun de leur côté, cassé l'assemblée et ses délibérations ; l'empereur *Sigismond* ne voulut pas plus du nouveau pape, que des autres ; les cardinaux se réunirent à Rome où ils élurent le napolitain *Cozza* sous le nom de *Jean XXIII.* Cet italien avait été long-temps *Corsaire* ; il possédait une fortune immense ; il payait fort cher les dignités et les plaisirs, et c'est ce qui lui valut le suffrage de tous les prélats et de toutes les dames de Rome.

Dem. Comment se comporta ce *Corsaire*, sur le saint siége ?

Rép. Comme ses prédécesseurs ; il avait été secouru par *Louis d'Anjou* : il le trahit pour faire sa paix avec *Lancelot*, roi de Naples, son ennemi naturel. *Jean XXIII* avait encore deux rivaux, *Cozzario et Pierre de Luna* ; il mit leur tête à prix ; mais les troubles et l'anarchie désolaient l'Empire et l'Italie. *Jean XXIII* proposa à *Sigismond* de convoquer un concile général. L'empereur choisit la ville de Constance pour le théâtre

où cette scène devait se passer ; on voulait que rien ne manquât à ce concile, car on fit venir jusqu'à cinq cents *joueurs d'instrumens*, et sept cent trente *Courtisannes*, pour le service des prélats qui devaient le composer. *Jean XXIII* en fit l'ouverture ; il fut d'abord convenu que les trois papes qui se disputaient encore le saint siége seraient déposés, sauf au concile à rétablir l'un d'eux ; en conséquence, *Jean XXIII* donna le premier sa démission. Ayant ensuite quelques doutes sur sa réélection, il la retira. Il avait juré à *Sigismond*, sur sa thiarre, de ne pas sortir de Constance ; il prit la fuite, déguisé en palfrenier, avec le duc d'*Autriche*. *Sigismond* les fit arrêter tous deux. Alors ce concile que *Jean XXIII* avait d'abord présidé, se changea tout-à-coup pour lui en un tribunal où il fut accusé de viol, d'adultère, de sodomie, d'empoisonnement, de magie, etc. etc. ; on fit de sa déposition un supplice, en l'accablant de tous les genres d'outrages, et il fut condamné à une prison perpétuelle, sous la garde de l'empereur. Le concile, ou plutôt *Sigismond* éleva [1417] sur la chaire pontificale *Martin V* de la maison des *Colonne*, déjà puissante en Italie, et que, vingt années auparavant, *Boniface VIII*, dans un moment d'humeur, avait excommuniée *jusqu'à la cinquième*

génération; Martin V proposa ensuite au concile quelques misérables réformes, qui ne rendirent pas le clergé meilleur, et le concile, avant de se séparer, se donna le passe-temps de faire brûler vifs, sous prétexte d'hérésie, deux docteurs allemands, *Jean Hus* et *Jérome de Prague*, qui avaient annoncé quelques doutes sur la présence réelle, et qui, invités par le concile à venir y discuter leurs opinions, s'y étaient rendus sur la foi d'un sauf-conduit de l'empereur.

Dem. l'autorité des conciles était-elle supérieure à celle des papes.

Rép. Le concile de Constance avait prouvé l'affirmative aux dépens de *Jean XXIII*. *Eugène IV*, successeur de *Martin V*, prouva le contraire, en cassant, dix ans après, le concile de Bâle qu'il avait lui-même convoqué. Ce concile nomma un autre pape, *Amédée de Savoie*, qui n'était pas même *prêtre*; mais l'adresse d'*Eugène* prévalut contre les intrigues de son rival; il assembla un nouveau concile à Florence; c'est-là que se joua la farce ridicule de la prétendue réconciliation de l'église d'*Orient* avec l'église d'*Occident*, qui bientôt après furent plus divisées que jamais. Une des maximes d'*Eugène IV* était qu'on est toujours dispensé de tenir les promesses qu'on a faites *à des hérétiques ou à des infidelles*. Cepen-

dant le concile de Bâle restait toujours assemblé ; moins sanguinaire que celui de Constance, parce qu'il avait moins de pouvoir, il ouvrit une controverse sur la doctrine de *Jean Hus*, dont les disciples disaient hautement que *les prélats et les moines étaient une invention du diable*, et aucun d'eux ne fut puni pour ces vérités. Ce concile se dissipa entièrement sous le pontificat de *Nicolas V*, et l'*anti-pape* qu'il avait établi, se contenta du titre de cardinal, et d'un peu d'argent.

Dem. Ces querelles entre les conciles et les papes se renouvellèrent-elles souvent ?

Rép. L'histoire en fournit plusieurs exemples : dans ces démêlés, le pape excommuniait le concile ; le concile déposait le pape, et chacun de son côté se déclarait infaillible. Il arrivait souvent même que les papes et les prélats, après s'être ainsi réciproquement damnés pour l'autre monde, redevenaient fort bons amis dans celui-ci. La question *de la suprématie des conciles sur le pape* partageait tous les théologiens, lorsque *Calixte III* remplaça *Nicolas V* [1455]. *Piccolomini*, qui dans cette controverse, s'était montré un des plus redoutables adversaires de la papauté, parvint, après *Calixte III*, à la chaire pontificale, sous le nom de *Pie II* ; il changea aussitôt de doctrine ; il censura ses propres écrits, s'imposa

une pénitence publique, pour les avoir composés, et déclara hérétiques tous ceux qui oseraient les lire. La précaution fut inutile, car les ouvrages polémiques de ce pape, ne lui ont pas survécu, mais on n'a pas oublié de même une des dispositions de son testament, par laquelle il recommandait à sa famille *un de ses bâtards*.

Dem. Quelle fut la conduite de *Paul II*, successeur de *Pie II* ?

Rép. Digne contemporain de Louis XI [1464] qui règnait alors sur la France, il fut fourbe, superstitieux et libertin comme lui ; il eut encore une autre manie ; ses prédécesseurs n'avaient vendu que des bénéfices , il s'avisa de vendre la *noblesse* dans ses états.

Dem. On a souvent parlé des effets et des abus du *Népotisme* sous les papes ; vous n'en avez encore cité aucun exemple ?

Rép. Le pontificat de *Sixte IV* [1471] va vous en offrir un terrible : ce pape avait deux neveux, *Raphaël* et *Jérome Riario* ; *Machiavel et Michel Brutus* affirment même qu'ils étaient ses fils ; il commença par faire *Raphael* cardinal, lorsqu'il était encore enfant, et il destinait à l'autre les principautés d'*Imola et de Forti* ; mais il fallait en expulser les propriétaires légitimes ; il les excommunie d'abord ; il entre ensuite à main

armée

armée sur leur territoire; ceux-ci réclament le secours de *Julien et Laurent de Médicis*, petit-fils du fameux *Cosme de Médicis*, et qui comme lui, étaient les premiers commerçans du monde, et les chefs de la république de Toscane; les soldats du pape sont repoussés: pour s'en venger, et pour consommer sans obstacle l'usurpation qu'il méditait, *Sixte IV* forme contre les *Médicis*, la plus lâche, la plus monstrueuse, la plus sacrilège conjuration dont l'antiquité offre l'exemple: voici quel en était le plan, et quelle en fut l'exécution. Le jour de Noël de l'an 1478, *Raphaël Riario* se rend à Florence, chargé par le pape de faire assassiner *Julien et Laurent de Médicis*; ses affidés choisissent pour commettre le crime, le moment de la célébration des saints mystères, et l'archevêque de Florence, *Salviati*, convient de leur en donner le signal par l'élévation de l'hostie...... (QUE D'ATTENTATS DANS UN SEUL!) Ces abominables mesures n'eurent que trop de succès; à l'instant convenu, *Pazzi*, l'un des conjurés, frappe *Julien de Médicis*, qui tombe mort; *Laurent* n'est que blessé par le prêtre *Stéphano*, secrétaire de *Salviati*, et s'échappe sanglant dans la sacristie; mais ce qui doit ajouter encore à l'étonnement et à l'horreur, c'est que cet événement ayant excité une grande

rumeur dans le peuple, et interrompu les cérémonies religieuses, *Raphaël Riario* ordonne froidement à l'archevêque de les continuer, en disant : *Dieu l'a vu et l'a voulu*, et en rendant ainsi *Dieu* lui-même son complice. Eh bien ! *Sixte IV* parvint à son but ; les seigneurs *d'Imola* et de *Forti* prirent la fuite. *Jerôme Riario* fut mis en possession de leurs États, et *Laurent de Médicis* n'osa se venger.

Dem. Ce pape occupa-t-il long-temps le saint siége ?

Rép. Quinze années, et il eut pour successeur *Innocent* VIII. A la mort de ce dernier, le peuple romain pilla son palais, troubla ses funérailles, insulta à son cadavre, qu'il voulait jetter dans le Tibre ; ce qui prouve que même dans la ville la plus superstitieuse du monde, Innocent VIII ne mourait pas en odeur de sainteté ; il fut remplacé par *Alexandre* VI.

Dem. La mémoire de cet *Alexandre* VI est flétrie de tant de forfaits, que je serais presque tenté d'accuser à son égard, l'histoire d'exagération.

Rép. Je crois vous donner la juste mesure du caractère de ce pontife, en disant qu'il conçut et commit lui seul plus de crimes que tous les scélérats ensemble, qui furent ses contemporains.

N'étant encore que cardinal, il avait eu cinq enfans de la courtisanne *Vanosa*, et il les élevait publiquement; devenu pape, à l'exemple de *Sixte* IV, il les appella ses neveux; il abusa de sa propre fille *Lucrèce*, (quelle Lucrèce!) dont ses fils, *César de Borgia et le duc* de *Gambie*, se disputaient aussi la jouissance; dix cardinaux et quinze petits princes souverains d'Italie, parmi lesquels on distingue *Vitelli*, *Olivérotto* et le jeune *Astor*, seigneur de Farnèze, furent dépouillés, empoisonnés, ou massacrés par son ordre. Il était impossible de réunir plus de turpitude à plus de scélératesse; tout ce qu'on a écrit des débauches de *Tibère*, de *Néron*, de *Sardanapale*, n'approche pas de ses abominables orgies; lorsqu'il maria *Lucrèce*, sa concubine et sa bâtarde, à l'héritier de la maison d'Est, (et il avait fait assassiner successivement ses trois premiers maris); le festin qu'il donna, fut servi par 150 courtisannes, et 150 gitons nuds, qui exécutèrent ensuite les danses les plus lascives; en 1498, il apelle *Louis XII*, roi de France, en Italie, pour la conquête du royaume de Naples; il se sert d'abord de son armée pour l'aggrandissement de ses propres états; il forme ensuite une conspiration contre lui; il se ligue avec le sultan *Bajazet* pour perdre *Louis XII*, et il entretient publiquement un ambassadeur à *la Porte*. *Bajazet*

avait mis à prix la tête de *Zijim*, son frère, qui s'était réfugié en France; *Alexandre VI* s'en empare, et se rend son bourreau, moyennant 300,000 ducats que le sultan lui fit payer; mais il n'est malheureusement pas vrai qu'il ait été victime du dernier crime qu'il méditait, et qu'il se soit empoisonné avec son fils, en buvant, par l'erreur d'un de ses officiers, un breuvage préparé pour quelques cardinaux dont il voulait hériter; il mourut d'une fièvre lente, laissant un nom abhorré, et le saint siége enrichi par ses usurpations.

Dem. Le bâtard *Borgia* survéçut-il long-temps à *Alexandre VI?*

Rép. Jules II qui, après le court pontificat de *Pie III*, avait obtenu la tiare [1503], le dépouilla de tous ses biens, non pour les rendre aux propriétaires légitimes, mais pour se les approprier. *Borgia* quitta l'Italie; il avait mille fois mérité l'échaffaud; il eut tous les honneurs d'une mort glorieuse; il fut tué les armes à la main à la tête de l'armée du roi de Navarre, son beau-frère, et servant pour la première fois une cause juste; *Jules II,* cousin de *Sixte IV* unissait, au machiavélisme d'*Alexandre VI*, l'audace guerrière de ces *Condotierri,* ou chefs de brigands, qui désolaient encore alors l'Italie. D'abord il

détermine le *bon Louis XII* à prendre les armes contre les Vénitiens, qu'il avait excommuniés et qui s'en moquaient, et l'armée française ne devient que l'instrument de sa grandeur ; le premier combat est pour elle une victoire, mais le pape seul en profite ; il réclame tout le pays qu'elle avait conquis, comme faisant partie du patrimoine du saint siége, et *Louis XII* a la faiblesse de céder; *Jules II* satisfait, ne voit bientôt plus qu'un ennemi dans un protecteur dont il n'a plus rien à attendre ; Il soulève contre le roi de France les mêmes Vénitiens qu'il avait voulu accabler par ses armes, et avec lesquels il s'était réconcilié : il combat en personne les généraux que ce prince avait laissés en Italie. Il mandie, auprès du sultan, des secours d'hommes et d'argent contre lui; on avait vu dans le douzième siècle, des papes prêcher des Croisades contre les Turcs ; ici c'est le chef spirituel de la chrétienté qui cherche à armer un sultan contre un prince chrétien, son bienfaiteur. Au surplus dans ces temps d'aveuglement, on eût dit que quelqu'influence secrète dirigeait tout en sens contraire ; car tandis qu'on voyait un pape âgé de 70 ans, paraître le casque en tête, au milieu des armées, livrer des batailles, prendre des villes d'assaut ; un roi de France, encore dans la force de l'âge, se consolait tran-

quillement des humiliations qu'il recevait en Italie, en convoquant un concile en France et en soumettant à sa décision la question de savoir s'il pouvait, sans péril pour son ame, envoyer de nouvelles troupes contre un pape, qui, armé de l'*Évangile* et de l'*Alcoran*, usurpait ses conquêtes et massacrait ses soldats..

Dem. Ce pontife guerrier occupa-t-il longtemps le saint siége?

Rép. Dix années, pendant lesquelles l'Italie fut baignée du sang des chrétiens; il avait pris pour écusson deux épées; il les appellait ses *deux grands moyens d'excommunication*, et en effet il n'en employa jamais d'autres; on lui reprochait un jour de stipendier des Mahométans. *Dieu*, répondit-il, *est outragé par la présence des* FRANÇAIS *en Italie, et pourvu qu'on les égorge, qu'importe que ce soit de par Jésus-Christ, ou de par Mahomet.* --*Jules* II fut remplacé par *Léon* X, de la famille des *Médicis* [1513]. Ce dernier porta sur le saint siége l'amour des arts, du luxe et des plaisirs; sous le rapport des mœurs, son pontificat fut à celui d'*Alexandre VI*, ce qu'est la volupté à la débauche; il fit réparer ces beaux monumens de l'ancienne Rome, que les Hérules, les Goths, les Lombards, la superstition des évêques de Rome, souvent plus barbare encore, avaient mutilés; il

éleva en même-temps la superbe basilique de *saint Pierre* de Rome, et une foule de Palais somptueux; il fournissait à toutes ces dépenses par le produit des indulgences que les moines vendaient par-tout pour son compte à bureau ouvert, et le tribut d'un pieux Allemand servait à payer à Rome une statue de Vénus, ou un buste de saint Ambroise. Mais je n'ai pas tout dit sur *Léon X;* s'il ranima les beaux arts en Italie, il fut en même-temps défiant, vindicatif et peu mesuré. Il fit mourir dans les supplices deux cardinaux sur un simple soupçon; il persécuta les Français comme *Jules II;* et son fameux concordat avec *François I* ne fut qu'une suspension d'hostilités; *il eut l'imprudence d'excommunier la Suède ;* ce fut l'époque des beaux jours de ce royaume, qui dès-lors secoua le joug de Rome, et ne l'a pas repris depuis; il lança des bulles contre *Luther*, ce moine les fit bruler; et la crainte des excommunications n'empêcha pas une partie de l'Allemagne d'embrasser sa doctrine. Dans les derniers jours du pontificat de *Léon X,* un cardinal auquel il se plaignait de l'affaiblissement déjà sensible du crédit de la papauté, lui dit ces mots remarquables : « Vous avez » réveillé le goût dangereux des sciences ; vous » étiez-vous donc flatté d'éclairer impunément » les hommes » ?

Dem. Quel était l'état de l'Europe à la mort de *Léon X* [1521] ?

Rép. *Charles-quint* tenait sous sa domination l'Empire, l'Espagne, les Pays-bas, et une partie de l'Italie; *François I*, roi de France, jaloux de sa gloire, ne pouvait balancer ni sa puissance, ni sa fortune; et *Henri VIII*, sur le trône d'Angleterre, faisait des livres contre Luther, courtisait toutes les femmes et se dégoûtait de la sienne. *Charles-quint* fit donner la tiare à *Adrien VI*, qui ne la porta que deux ans; il avait été le précepteur de l'empereur; devenu pape, il ne fut que son instrument; *Charles-quint* ne lui fit pas même l'honneur de l'admettre à toutes ses confidences; car ce prince [qui mourut moine] n'était, dans les beaux jours de sa vie, rien moins que respectueux envers les papes. A Adrien VI, succéda *Clément VII*, bâtard d'un *Médicis* [1523]; placé entre *François I* et *Charles-quint*, ce pontife voulait les ménager tous deux. Dans les longues querelles de ces deux souverains, le plus faible promettait tout ce qu'exigeait le plus fort; la promesse était souvent suivie du parjure; le parjure, d'une demande d'absolution, et le pape l'accordait sans difficulté; mais la politique de *Clément VII* échoua contre le caractère fougueux de *Henri VIII*, roi d'Angleterre. Ce prince vio-

lemment épris d'*Anne de Boulen*, voulait que le pape ratifiât son divorce avec *Catherine d'Arragon*, et il citait l'exemple de Louis XII, dont Pie II avait dissout le premier mariage ; *Catherine* était tante de *Charles-quint*, qui, de son côté, menaçait le pape de le déposer s'il concourait ainsi au déshonneur de sa famille ; et *le connétable de Bourbon* avait déjà prouvé à *Clément VII* que l'empereur était implacable dans ses vengeances ; le pape voulut négocier ; il rappella une décrétale de *Grégoire II* qui permettait la bigamie : *Charles-quint* fut inflexible. La résistance et les délais irritaient encore la passion de *Henri VIII ; Clément* hazarda une excommunication mitigée [1534] ; le roi d'Angleterre défia toutes les excommunications ensemble ; il mit son peuple dans ses intérêts en le déclarant affranchi de toute redevance envers le saint siége ; il s'institua chef suprême de la religion dans ses états ; il réunit au domaine de la couronne toutes les propriétés des moines ; et la visite de leurs cloîtres, en découvrant leurs fourberies et leurs turpitudes, acheva de les perdre dans l'opinion publique. Lorsqu'on se rappelle que quelques années auparavant le pape donnait au roi d'Angleterre le titre de son vassal, on ne peut se défendre de quelque surprise, en voyant la révolution qui rompt tous les liens entre ce beau

royaume et le saint siége, s'accomplir sans trouble et sans émeute; mais *Henri VIII* était d'accord avec le parlement, et un sentiment qui fait la gloire et la sûreté de la nation anglaise, et qui semble lui appartenir plus qu'à aucune autre, est son grand respect pour la loi, et sa confiance dans ses représentans. Ce peuple était soumis au pape par l'habitude; dans la querelle qui venait de s'élever, le roi et le parlement étaient d'accord contre lui; donc le pape avait tort. Ce fut là tout le raisonnement des bourgeois de Londres. Cette révolution, si honorable pour la raison, et qui influa si heureusement sur les progrès des connaissances, des arts, de l'industrie utile et de l'esprit public en Angleterre, n'aurait coûté aucun regret à l'humanité si *Henri VIII* ne lui eût pas donné l'empreinte de son caractère; mais il remplaça le despotisme du Vatican par un autre despotisme; après avoir brisé l'idole qui tyrannisait les consciences, il en devint le tyran à son tour; il poursuivit le pape, même dans ses partisans les plus paisibles. Au commencement de son règne il avait fait bruler les ennemis de Rome; alors il fit bruler tous les papistes qu'il put découvrir, et sous le pontificat de *Paul III*, successeur de *Clément VII*, ayant condamné au supplice un évêque, il eût la barbarie d'attendre que le pape qui le

protégeait l'eût élevé à la dignité de cardinal, pour se donner le plaisir, disait-il, de mettre en cendre *un chapeau rouge*. Le schisme de l'Angleterre fit perdre à la cour de Rome le produit des *annates*, du denier de saint Pierre, et les énormes profits qu'elle tirait du commerce des indulgences dans cette Isle. Mais la vanité de *Clément VII* fut consolée par l'ambassade qu'il reçut du prétendu roi d'un coin d'Ethiopie, nommé *Prête-Jean*, ou *Prêtre-Jean*, auquel des missionnaires avaient persuadé qu'il était chrétien, et qu'il devait rendre hommage au grand prêtre du vrai Dieu.

Dem. La prédiction faite à *Léon X* sur la prochaine décadence de l'autorité papale, tarda-t-elle à s'accomplir ?

Rép. Le pontificat *d'Adrien VI* et de *Clément VII*, vous a déjà prouvé que les papes commençaient à déchoir de leur suprématie politique ; *Charles-quint* en restant attaché à l'église romaine, avait accablé son chef, de dédains et de mépris. L'exemple de *Gustave* et de *Henri* VIII avait éclairé le monde ; les princes et les peuples réfléchissaient enfin sur les longs affronts qu'ils avaient reçus du saint siége ; et depuis cette époque, jusqu'à nos jours : en retrouvant encore les noms des papes dans l'histoire des crimes, vous n'en verrez plus aucun reprendre sur la crédulité cet ascendant

tyrannique qui fut l'opprobre et le malheur des nations. *Paul III* remplaça *Clément VII* [1534]. Il voulut d'abord faire de son bâtard, qu'on appellait suivant l'usage, *le prince neveu*, un duc de Milan; pour rendre favorable à ce projet *Charles-quint* dont les finances étaient épuisées, il lui offrit le partage de ses trésors : *Charles-quint* prit son or, et n'en traversa que mieux ses vues; il convoqua le fameux concile de *Trente* qui prolongea si long-temps ses séances, discuta tant de questions, et se sépara 15 ans après, sans avoir éclairci le dogme, ni épuré la doctrine; il fut l'auteur de cette fameuse bulle, *in cœna Domini*, où il parlait aux Rois le langage des *Grégoire VII*, *et* des *Innocens* III; mais il n'osa la publier, et elle ne le fut que sous le pontificat de *Pie* V, en [1566]; il voulut allumer par-tout la guerre, pour venger la mort de son bâtard, tué aussi légitimement qu'on peut l'être dans une émeute, qu'il avait excitée par son arrogance, et aucun prince ne se chargea d'être le champion du pape; enfin le dernier bienfait de son pontificat fut l'institution de l'ordre des *Jésuites*.

Dem. Le concile qu'il avait assemblé s'occupa-t-il uniquement de matières canoniques?

Rép. Paul III l'avait consulté sur la question de savoir si Parme ne devait pas être réuni à Plaisance pour former l'apanage du fils que

laissait son bâtard. Mais *Charles-quint*, plus puissant que tous les papes et tous les prélats ensemble, obligeait le concile de changer, à son gré, d'opinion comme de résidence. *Jules* III, qui succéda à *Paul* III [1549], fit rétablir ses séances dans la ville de *Trente*, et promit qu'il ne traiterait plus que des questions de sa compétence; on ne cite de ce pape, qu'une seule action remarquable, et cette action est une bassesse; le cardinal *Martinusius*, un de ses affidés, avait été assassiné par ordre de *Ferdinand*, roi de Hongrie; le concile demandait vengeance; *Jules* III déclara ce prince innocent, parce qu'il était frère de *Charles-quint*. Le pontificat de *Marcel* II fut encore plus obscur; il ne reste de lui, que l'époque de son installation [1555] et celle de sa mort, qui la suivit de près.

Dem. Cette espèce de léthargie du saint siége dura-t-elle long-temps?

Rép. Paul IV [1555] s'agita beaucoup pour troubler le monde; mais sans produire aucun effet; il avait conçu pour l'aggrandissement de sa puissance temporelle, un projet digne des *Alexandre* VI et des *Jules* II; son intention était d'attirer en Italie *Henri* II, roi de France, pour enlever Naples et la Sicile à *Philippe* II, successeur de *Charles-quint dans les états héréditaires*; et il avait

dressé une contre-batterie contre les Français eux-mêmes, pour les expulser bientôt après du territoire qu'ils auraient conquis, et se l'approprier. La mort de *Henri* II vint malheureusement déconcerter ses nobles mesures. Il fallait un dédommagement à *Paul* IV ; la sainte inquisition le lui fournit ; il rendit en Italie, à ce tribunal redoutable, son activité sanguinaire. Malgré tous ses efforts, il eut peu de pouvoir dans ses États, et moins de considération encore au dehors : son Légat était méprisé en France; *Ferdinand,* devenu empereur par la retraite de *Charles-quint,* et que *Paul* IV ne voulait pas reconnaître, bravait ses menaces ; et à la mort de ce pontife, le peuple romain fit éclater sa haine contre lui, en mutilant ses statues et en les jettant dans le Tibre.

Dem. Que devint pendant son règne le concile de *Trente ?*

Rép. Il resta assemblé, et toujours sans rien conclure. Le cardinal *Medechino,* parvenu au saint siége sous le nom de *Pie* IV [1559], crut enfin devoir mettre un terme à ses stériles délibérations. Les dernières furent employées en discussions sur le célibat des prêtres, et il fut décidé qu'ils ne se marieraient pas. C'est à cette occasion qu'un prélat disait : « *Le concile a voulu nous interdire la plu-* » *ralité des bénéfices, mais il nous permet la*

» *pluralité des femmes* ». Avant la clôture du concile de *Trente, Pie IV* crut devoir renouveller le spectacle que *Martin V* avait donné au concile de *Constance :* il se trouvait alors en Italie trois hommes vivans dans la retraite et qu'on appellait des savans ; *Pie IV* en fit bientôt des hérétiques, et sans autre examen, il les fit bruler devant les prélats assemblés. C'est ce même pontife qui avait offert à *Catherine de Médicis,* six cent mille écus d'or, et un corps d'Allemans et de Suisses, commandé par *Melchior Luci* pour exterminer en France tous les Huguenots.

Dem. Quel fut l'effet de ce système de persécution contre les *Hérétiques,* ou soi-disant tels ?

Rép. De les multiplier par-tout et d'attacher à leur parti tous les hommes vertueux, qui se trouvaient parmi les croyans. Alors la politique de Rome chercha à armer contr'elles mêmes les nations ainsi divisées ; et les guerres civiles, qui désolèrent à cette époque la FRANCE, devinrent encore un des crimes de la papauté.

Dem. On vante cependant le pontificat de *Pie V,* qui succéda à *Pie IV* [1565] ; et il est certain qu'il parvint à rendre la tiare formidable aux Turcs, puisqu'on fit à Constantinople des réjouissances publiques à l'occasion de sa mort.

Rép. L'Italie se trouvait menacée d'une nouvelle

invasion de la part des Turcs; *Pie V* se ligua contr'eux avec les Vénitiens; il contribua aux frais de leur armement, et il mérita ainsi de partager l'honneur de cette célèbre victoire de *Lépante*, que la flotte Vénitienne remporta sur les Mahométans [1571]. Mais ce même *Pie V*, insulta aux peuples et aux rois, par la publication de l'orgueilleuse bulle *in cœna Domini*, qui avait effrayé *Paul III* lui-même, son auteur. Il fulmina contre *Elisabeth*, reine d'Angleterre, une bulle plus criminelle et plus injurieuse encore : il contestait dans cet acte les droits d'*Elisabeth* à la couronne; il déclarait tous les Anglais affranchis de leur serment de fidélité envers elle; il les invitait à reconnaître pour leur souveraine, *Marie*, reine d'Ecosse; malheureuse princesse, qui eut les faiblesses et le sort de *Jeanne de Naples*, parce qu'elle se laissa dominer comme elle, par les papes et par ses amans. *Pie V* ne put parvenir, ni par ses intrigues, ni par ses bulles, ni par l'or qu'il répandit, à troubler l'Angleterre; il s'en vengea sur la France : il était le conseil de *Catherine de Médicis*, et l'ame de toutes ses résolutions, et par son acharnement contre les *Huguenots*, il fit verser plus de sang FRANÇAIS, que la bataille de *Lépante* n'avait fait couler de sang Musulman; il mourut en 1572.

Dem.

Dem. Cette époque me rappelle celle de la réforme du *Calendrier,* et c'est cependant un pape qui rendit au monde cet important service.

Rép. Ce pape se nommait Grégoire XIII; il s'appropria les calculs du mathématicien *Lilio,* comme seize siècles auparavant *Cæsar* s'était approprié les calculs de *Sosigènes;* le véritable mérite qu'il eut, fut de lutter avec persévérance pour cette utile réforme, contre les préjugés et les habitudes des peuples, et il parvint à la faire adopter presque dans tout le monde chrétien. Un autre événement, qui n'ajoute rien au mérite personnel de *Grégoire XIII,* mais qui fut plus flatteur peut-être pour la vanité papale, illustra son pontificat: ce fut l'arrivée à Rome, d'ambassadeurs des Isles du Japon, [1575] envoyés par leurs souverains pour faire hommage à *Grégoire XIII* de leur soumission au saint siége; et cette ambassade ne fut pas une de ces *Jongleries* qui, *du moins au moment de notre entretien,* ne feraient plus de dupes *même en France;* il est très-vrai que la pureté de la morale chrétienne avait conquis les Isles du Japon; il n'e l'est pas moins que la religion perdit cette conquête par l'abus coupable que les ministres des autels firent de la confiance des insulaires. — Jusqu'ici vous n'avez vu dans *Grégoire XIII* qu'un pontife comblé d'honneurs et de gloire; mais on serait

tenté de croire qu'une prédestination éternelle s'opposait à ce qu'aucun pape pût laisser un nom sans tache; une seule action a suffi pour déshonorer à jamais celui de Grégoire XIII: il approuva, il sanctifia par des bulles *le massacre de la Saint-Barthelemi*. Il fit consacrer cet attentat, sur les murs même du *Vatican*, par un tableau qui en présentait tous les détails; et c'est ici le lieu de comparer la morale des artistes de ce temps, à celle des papes : les deux plus célèbres peintres de Rome lui refusèrent leur pinceau.

Dem. Rome était-elle encore alors, comme au temps de *Léon X*, le centre des talens, et l'école des beaux arts?

Rép. L'architecture, la sculpture, la peinture y avoient fait d'étonnans progrès, et *Sixte-Quint*, parvenu au pontificat en 1585, leur donna encore des encouragemens; il fit réparer plusieurs anciens monumens, il en éleva de nouveaux; il purgea le territoire de Rome, des brigands qui l'infestaient; [les brigands sont par-tout les ennemis de l'industrie] il publia, pour assurer la police intérieure de cette ville, plusieurs réglemens auxquels on ne peut reprocher que leur trop grande dureté. *Sixte-Quint* avait un caractère ferme, et profondément dissimulé; il avait eu l'art de masquer pendant quinze ans sous des dehors

simples et soumis, sous un extérieur languissant, son ambition et son orgueil; il reprit tous ses vices avec la tiare. Vain, artificieux, sanguinaire, il eût été quelques siècles auparavant l'émule des *Adrien IV*, et des *Boniface VIII*; il fit un peu de bien aux arts, et beaucoup de mal aux hommes; il renouvella les excommunications contre *Elisabeth*; il prolongea la guerre civile qui ensanglantait LA FRANCE, en conspirant avec *Philippe II* et les chefs de la ligue, contre le roi de Navarre, qu'il appellait dans ses bulles *scélérat* et *bâtard*. Il lança des anathêmes contre le faible *Henri III*, parce qu'il s'était réuni à son généreux parent; il refusa à sa mémoire les honneurs funèbres que la cour de Rome est dans l'usage de rendre aux souverains de sa communion; on dit, que dans les derniers momens de sa vie, instruit des succès de *Henri IV*, déjà reconnu roi par une grande partie de la France, il témoigna quelques regrets de ses injustices envers lui: ne lui disputons pas le mérite de ce prudent repentir.

Dem. Depuis trente ans, je vois la cour de Rome aiguisant les poignards qui déchiraient alors LA FRANCE; je vois *Paul IV*, *Pie IV*, *Pie V*, *Grégoire XIII*, *Sixte V*, couvrant du nom de Dieu tous les crimes de *Catherine de Médicis*, de *Philippe II* et des *Guises*, se complaire en quel-

que sorte à préparer l'extinction de cette monarchie, par le poison lent d'une guerre civile, qui en minait toutes les parties; LA FRANCE trouva-t-elle encore de nouveaux bourreaux dans les successeurs de *Sixte V?*

Rép. Urbain VII, élu pape en 1590, n'eut pas le temps de lui faire du mal; il mourut peu de jours après son élection; il n'avait peut-être que ce moyen d'échapper à la nécessité d'être coupable. Mais *Grégoire XIV*, qui le remplaça [1590], employa tous les momens d'un pontificat, qui ne dura heureusement que dix-huit mois, à persécuter LA FRANCE. Il envoya pour la ravager, une horde de moines et de bandits, sous le nom *d'armée de Dieu et troupe des saints;* aucun de ses prédécesseurs n'avait porté si loin la rage et l'hypocrisie; *l'armée de Dieu* fut battue et dissipée; elle était devenue un objet d'horreur pour les catholiques même, et pour les Espagnols auxquels elle devait se joindre; la monstruosité de ses débauches fut telle, que les historiens du temps disent, qu'ils sont *forcés d'en supprimer le détail, parce qu'ils manquent d'expressions pour les rendre.* — *Innocent IX*, élevé sur le saint siége en 1591, fut innocent comme *Urbain VII*, parce qu'il ne règna comme lui que quelques jours; à cette époque le crédit de *Philippe II*

commençait à diminuer ; la Hollande avait secoué son joug, par une révolution qui ne pouvait qu'être heureuse, puisque le courage, la vertu, l'amour du travail, les mœurs sur-tout en étaient la base ; il avait épuisé en intrigues, en fomentation de troubles, en équipement de flottes, en entretien d'armées, tous les trésors que lui avaient fourni le Mexique et le Pérou ; et la France, que ses longs malheurs avaient enfin éclairée sur ses fautes, s'était jettée toute entière, dans les bras de *Henri IV*. Tel était l'état des choses, lorsque *Clément* VIII obtint la tiare ; il sentit bientôt que s'il se joignait aux ennemis qui restaient encore à *Henri* IV, il pourrait se perdre avec eux ; il crut plus prudent de lui offrir l'absolution, et après quelques formalités d'usage, telles que la fustigation expiatoire que *Henri* IV reçut par Procureur à Rome, sur les épaules du cardinal *d'Ossat*, [1595] ; il le déclara roi très-chrétien, ce qui n'empêcha pas ce prince d'être un excellent roi. *Clément* VIII voyait au tour de lui, l'Europe calme ; et il n'avait aucun moyen de la troubler : quel malheur pour un pape ! il fut réduit, pour ne pas perdre en même-temps, tous les privilèges du saint siége, à usurper quelques principautés particulières, et à dépouiller, par exemple, la maison d'*Est*, du duché de Ferrare. Il mourut

au milieu de l'an 1605, et le conclave nomma, comme pour achever l'année, *Léon XI* qui quitta en effet le saint siége et la vie, dans les derniers jours du mois de *Décembre.* Ce n'est pas la seule circonstance dans laquelle les cardinaux aient prouvé, qu'ils avaient pour évaluer la durée de la vie humaine, une sorte de prescience qui s'est rarement démentie.

Dem. La cour de Rome n'eut-elle pas à cette époque, quelques démêlés avec la république de Venise ?

Rép. Depuis long-temps Venise était troublée par des prêtres factieux, qui échapppaient à la vengeance des lois, parce qu'en vertu de *l'ancien privilège clérical,* ils ne pouvaient être jugés que par les tribunaux ecclésiastiques. Le sénat, fatigué de cette anarchie, avait fait emprisonner deux moines, coupables d'assassinat : *Paul V* occupait le saint siége depuis 1605 ; il se plaignit amèrement de cette violation des lois divines ; [car c'est ainsi qu'il nommait une prérogative vraiment monstrueuse dans l'ordre social]. Venise, puissante par ses lumières et son commerce, ne tint aucun compte des menaces du pape ; bientôt tous les genres d'excommunication possible, vinrent fondre sur cette république ; elle s'en vengea en chassant tous les moines qui se trouvaient sur son

territoire ; cependant pour éviter des troubles, et pour transiger avec la superstition du peuple, Venise choisit un médiateur entr'elle et le saint siége ; elle décerna cet honneur à *Henri* IV, et la cour de Rome se trouva forcée de reconnaître pour son juge, ce même roi dont elle avait si long-temps contesté les droits sur ses propres Etats.

Paul V sentit qu'il ne devait pas se montrer difficile sur les conditions de l'accommodement ; on avait ri de ses excommunications ; il avait été convaincu de vouloir faire assassiner le Vénitien *Sarpi*, plus connu sous le nom de *Frapaolo*, parce que ses écrits éclairaient le peuple, et il se contenta d'un peu d'argent pour rappeller à l'héritage du ciel ceux qu'il avait, quelques temps auparavant livrés à la damnation éternelle. Cet essai dégoûta *Paul V* de la prétention d'être formidable ; il employa le reste de son pontificat à embellir Rome par de nouveaux édifices ; et dans les derniers momens de sa vie, le dogme de l'immaculée conception de la *Vierge*, ayant encore trouvé quelques contradicteurs, il se contenta de répondre à ceux qui l'excitaient à réprimer cette hérésie ; « Marie en sait sur cet article plus long » que nous ; elle ne répond rien aux médisans ; » imitons son indulgence ».

Dem. Puis-je du moins croire que vous avez enfin épuisé tous les crimes de la papauté ?

Rép. A-peu-près ; mais je pourrais, comme *Frapaolo,* vous dire que je ne les ai peints qu'en miniature. Au reste on a représenté en 1717, l'évêque de Rome, sous l'emblême d'une vieille *Panthère,* toujours dominée malgré l'épuisement de ses forces par l'instinct de sa férocité, mais réduite à l'heureuse impuissance de faire aucun mal, et devenue l'objet du mépris de ceux dont elle avait été long-temps la terreur. Cette allégorie peut s'appliquer à chacun des successeurs de *Paul V,* et je vais me borner à vous en présenter rapidement le tableau.

Grégoire XV, élu pape en 1621, ne porta, sur le saint siége, que les infirmités et la nullité de la décrépitude.

Urbain VIII, qui le remplaça [1623], ajouta de nouveaux monumens à ceux que Rome possédait déjà : c'est lui qui fit élever le superbe autel de l'église de *saint Pierre ;* il fit à main armée, quelques usurpations sur ses voisins : sa cour, comme celle de *Léon X,* réunissait tous les genres de voluptés, et après vingt-un ans de pontificat, il laissa une fort bonne réputation, pour un pape.

Innocent X [1644] persécuta la famille des *Bar-*

barini, et rien n'était plus naturel ; c'est à cette famille qu'il devait son exaltation. Il eut l'honneur d'influer, comme médiateur, sur le traité d'*Osnabruk*, fait en 1648, entre la Suède et l'Empire. Ce fut là la plus grande illustration de son existence politique.

Alexandre VII [1657], n'est connu que parce qu'il osa prendre sous sa sauve-garde quelques brigands italiens qui avaient outragé l'ambassadeur de France. *Louis* XIV ordonna au nonce de sortir de ses états ; il s'empara du territoire d'Avignon, et ne le rendit au saint siége, que lorsqu'*Alexandre* VII eut mis autant de bassesse dans ses excuses, qu'il avait mis d'audace dans l'insulte ; ce pape consentit même à élever à Rome, à ses frais, une pyramide qui consacrait sa honte.

Clément IX [1667] obtint, à force de soumissions, la permission d'abattre ce monument; il avait adressé à *Louis* XIV un bref dans lequel il lui représentait que le devoir *du plus grand des rois*, était de réparer *l'honneur* du saint siége : les plaisans de la cour de France appellèrent ce bref, *oratio pro defunctis.*

Clément X, son successeur [1669], institua quelques cérémonies religieuses ; il essaya de ranimer le commerce des indulgences qui commençait à languir ; il eut la prudence de ne prendre

part à aucun démêlé politique; aussi la tiare ne perdit-elle rien sous son pontificat; mais dès ce temps, elle n'avait presque plus rien à perdre.

Innocent XI [1676] eut la fatuité de se déclarer ennemi de la France; il refusa des bulles aux évêques nommés par *Louis* XIV. Ce prince ne s'en vengea, qu'en s'emparant une seconde fois d'Avignon; et *Innocent* XI, qui invitait dans ses brefs, tous les rois de la terre à s'armer pour sa querelle, mourut la fable de l'Europe.

Alexandre VIII [1689] eut recours au moyen qu'avait employé *Alexandre* VII; il s'humilia devant *Louis* XIV; il désavoua dans toutes les cours la conduite de son prédécesseur et Avignon lui fut rendu.

Innocent XII [1691] parvint enfin à obtenir, de *Louis* XIV, que les évêques de France recevraient ses bulles; les parlemens y mirent pour condition qu'il en modérerait le tarif, et il se prêta de bonne grâce à ce sacrifice. Des évêques d'Allemagne le consultèrent sur quelques points de doctrine qui les partageaient; il loua leur sagacité et leur zèle, et laissa les questions indécises.

Clément XI [1700] fit recevoir en France la bulle *vincam domini sabaoth*. Ce pape avait été forcé par l'archi-duc d'Autriche, de le reconnaître roi d'Espagne, au milieu de la guerre de la succession;

pour concilier tout il s'empressa de protester auprès de *Louis* XIV et de *Philippe* V, contre cette reconnaissance qu'il déclarait lui-même insignifiante, en les assurant que *Dieu n'en bénirait pas moins leurs armes*. Quelle différence entre ce langage et celui des *Grégoire* VII et des *Boniface* VIII ! Ce fut sous son pontificat que commencèrent les désordres qu'occasionna en France la bulle *Unigenitus*; mais remarquez bien que dans cette grande querelle théologique, les papes n'eurent pas même l'honneur d'être chefs de parti; ils ne furent que les instrumens de celui qui dominait alors en France.

Le règne d'*Innocent* XIII [1721] ne fut ni long, ni orageux; on ne se souvient de ce pontife, que parce que c'est lui qui promût au cardinalat le ministre *Dubois*.

Les ennemis des Jansénistes ont fait de *Bénoît* XIII [1724], un grand homme et un saint; il eut en effet la complaisance de prêter pour le maintien de la bulle, son nom aux persécutions ou plutôt aux tracasseries, dont cette malheureuse secte fut si long-temps l'objet; mais c'est le conseil du roi qui exerçait en France la véritable dictature papale, et le paisible *Bénoît* XIII approuvait passivement à Rome, tout ce qu'avait décidé le cabinet de Versailles.

Clément XII [1730], joua auprès des souverains le rôle d'un adroit courtisan; il étudiait et flattait toutes leurs faiblesses; il connaissait le goût de la reine de France, femme de *Louis XV*, pour la vie mistique; il orna son oratoire d'une belle rose d'or, qu'il avait bénie lui-même. Il eut quelques démêlés avec la cour de Naples, qui suspendit le tribut annuel qu'elle lui payait; *Jules* II eût mis le territoire de Naples en cendres: *Clément* XII implora en suppliant la médiation des rois de France et d'Espagne, et le roi de Naples, qui avait tous les torts, eut encore l'air de faire grâce au pontife qu'il avait offensé.

Bénoît XIV [1740] eut d'abord quelques querelles avec la république de Venise; il eut l'art de les appaiser sans compromettre sa dignité; il était par son érudition et son caractère, supérieur à sa dignité même; il avait jugé son siècle; il n'eut pas plus d'influence politique, que les autres successeurs de *Paul V*; mais il fut plus respecté qu'eux; il offrit le premier exemple d'un pape prêchant et pratiquant la tolérance; il n'eut pas le courage de révoquer la bulle, qui causait encore en France tant de désordres; mais il fit traiter avec indulgence ceux qui la combattaient. On a fait quelques reproches à sa vie intérieure; c'est pousser trop loin la sévérité, et je n'apperçois plus ces

taches légères, dans un homme qui parvint à allier à la papauté quelques vertus publiques.

Clément XIII [1758] renouvella contre le duc de Parme la facétie des excommunications. *Louis* XV se déclara pour son neveu contre le saint siége ; le territoire d'Avignon fut saisi une troisième fois, et *Clément* XIII fut réduit à signer humblement le concordat que lui proposait le duc de Parme. Ce pape accéléra l'abolition de l'ordre des Jésuites, en s'en rendant le protecteur ; on assure qu'il mourut empoisonné.

Clément XIV qui le remplaça [1769] semblait avoir pris *Bénoît* XIV pour son modèle ; on n'avait encore vu qu'une fois la philosophie associée à la tiare ; il renouvella ce miracle, et abrogea l'usage de la publication annuelle de la bulle *in cœnâ domini*, monument de l'orgueil des papes, et de la stupidité des peuples ; il porta le dernier coup à l'ordre des Jésuites ; il méritait d'occuper vingt ans plus tard le saint siége.

Enfin nous voici parvenus au dernier des papes, *Pie* VI : vous vous rappellez la prédiction qui lui fut faite à l'époque de son stérile apostolat en Allemagne ; il était encore question alors des soupçons auxquels avait donné lieu la mort prématurée de *Clément* XIV ; on dit de *Pie* VI, qu'il échapperait à l'*empoisonnement* par le *suicide* et

le dernier bref dont il a gratifié la France pourra bien vérifier en partie cet horoscope. Dès 1776, le même pontife avait été l'objet d'une plaisanterie bien plus amère (et malheur à ceux qu'on n'attaque plus que par le persiflage). Une caricature anglaise, intitulée *vue optique du Vatican*, représentait tous les pontifes romains dans leur ordre chronologique ; ceux des quatre premiers siècles paraissaient en tout point des hommes fort ordinaires ; depuis l'an 410 jusqu'au règne de *Grégoire* V I, [1083] on voyait leur stature s'élever graduellement fort au-dessus des proportions humaines. *Grégoire* VII, *Adrien* IV, *Innocent* III, *Innocent* IV, *Boniface* VIII et tous leurs intermédiaires avaient la forme de géans épouvantables; ils semblaient faits pour dévorer le monde ; ensuite [1303] cette taille colossale décroissait, décroissait d'âge en âge ; on n'appercevait plus qu'*à la loupe*, *Clément* XIII et *Clément* XIV ; et *Pie* VI pontife règnant, était tout-à-fait imperceptible.

Terminons cet entretien ; je vous avais annoncé que parmi les prétendus vicaires de *Jésus-Christ*, je ne citerais que ceux qui avaient profané ce saint titre par leur scélératesse, et le nom de tous les papes est venu successivement s'offrir à ma mémoire ; mais la papauté, long-temps terrible, et si long-temps coupable, n'est

plus qu'un vain phantôme prêt à s'évanouir : et puisque nous voulions jetter quelques réflexions sur cette institution superstitieuse, réprouvée par le christianisme lui-même, et qui fut la honte et le fléau des peuples et des rois, nous avons bien fait d'en parler aujourd'hui ; peut-être aura-t-on oublié demain qu'il exista des papes.

FIN.

738

24